

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N° 19 du 4 mars 2019

Sommaire chronologique

Décision DG n° 2019-34 du 26 février 2019

Délégation de signature au sein de l'établissement siège ----- 4

Décision Br n° 2019-08 DS DR du 28 février 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale ----- 6

Décision Br n° 2019-09 DS Agences du 28 février 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences ----- 20

Décision Br n° 2019-10 DS IPR du 28 février 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables ----- 38

Décision Br n° 2019-11 DS DT du 28 février 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des directions territoriales ----- 47

Décision Br n° 2019-12 DS DPSR du 28 février 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional ----- 51

Décision Br n° 2019-13 DS Dépense du 28 février 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ----- 58

Décision Co n° 2019-10 DS IPR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables ----- 60

Décision Co n° 2019-11 DS Agences du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein des agences ----- 65

[Suite du sommaire en page suivante](#)

Décision GdE n° 2019-12 DS PTF du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des plateformes de services----- 72

Décision GdE n° 2019-13 DS Agences du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des agences ----- 77

Décision GdE n° 2019-14 DS IPR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables----- 124

Décision GdE n° 2019-15 DS DR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein de la direction régionale ----- 148

Décision GdE n° 2019-16 CPLU du 1er mars 2019

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Grand Est----- 170

Décision Gua n° 2019-07 DS DR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la direction régionale ----- 172

Décision Gua n° 2019-08 DS PTF du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la plate-forme régionale de production ----- 181

Décision Gua n° 2019-09 DS Dépense du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ----- 187

Décision Gua n° 2019-10 CMC du 1er mars 2019

Composition de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord ----- 189

Décision Gua n° 2019-11 DS DT du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein des directions territoriales----- 191

Décision Gua n° 2019-12 CPLU du 1er mars 2019

Désignation des membres représentant l'établissement aux commissions paritaires locales uniques réunies en formation conjointe de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord----- 194

Décision Gua n° 2019-13 DS Agences du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, au sein des agences----- 195

Décision Gua n° 2019-14 DS IPR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables ----- 213

[Suite du sommaire en page suivante](#)

Décision Gua n° 2019-15 DP IRP du 1er mars 2019

Délégation de pouvoir du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion à l'effet de présider le C.H.S.C.T. et d'animer les réunions des délégués du personnel -- 221

Décision Ma n° 2019-04 DS DR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la direction régionale ----- 223

Décision Ma n° 2019-05 DS Agences du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des agences --- 233

Décision Ma n° 2019-06 DS PTF du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la plate-forme ----- 246

Décision Oc n° 2019-12 DS Agences du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des agences ---- 250

Décision Oc n° 2019-13 DS IPR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables ----- 279

Décision Oc n° 2019-14 DS DR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale ----- 296

Décision Oc n° 2019-15 DS Dépense du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ----- 309

Décision Oc n° 2019-17 DS DT du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des directions territoriales ----- 311

Décision Oc n° 2019-18 DS PTF du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des plates-formes de la direction de la production ----- 314

Décision Oc n° 2019-19 DP IRP du 1er mars 2019

Délégation de pouvoir du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au directeur de la stratégie et des relations extérieures à l'effet de présider le C.H.S.C.T. pour le territoire des départements de l'Hérault, du Gard, de la Lozère, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ----- 318

Décision DG n° 2019-34 du 26 février 2019

Délégation de signature au sein de l'établissement siège

Le directeur de l'établissement siège,

Vu la décision n° 2014-152 du 12 septembre 2014 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi au directeur de l'établissement siège de la direction générale,

Décide :

Article 1 - Ressources humaines

§ 1 - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'établissement siège, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 à l'effet de signer, en son nom, dans la limite de ses attributions et en ce qui concerne les agents de l'établissement siège à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs mentionnés aux articles 1.2 et 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB :

- 1) dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les actes relatifs au recrutement des agents ;
- 2) les décisions de nomination et les autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception des décisions accordant une augmentation individuelle de salaire, un relèvement de traitement ou une promotion au sens de l'article 19 de la convention collective nationale ou une promotion interne au sens du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme ;

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 :

- madame Nathalie Rublon, adjointe au directeur du siège et directrice des ressources humaines
- monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité.

Article 2 - Contentieux lié à la gestion des ressources humaines

§ 1 - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du siège, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 à l'effet de signer, en son nom, dans les contentieux liés à la gestion des ressources humaines de l'établissement siège, les requêtes, mémoires et actes nécessaires, y compris pour constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception des litiges :

- devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation ;
- relatifs à la convention collective nationale, aux accords qui y sont annexés, à leurs avenants et aux accords collectifs nationaux de travail, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur au sens des articles 1.2 et 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 :

- madame Nathalie Rublon, adjointe au directeur du siège et directrice des ressources humaines
- monsieur Arnaud Lapeyrade, adjoint à la directrice des ressources humaines, en charge du développement RH
- monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage budget.

Article 3 - Publication et abrogation

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi. Elle abroge la décision DG n° 2018-48 du 17 avril 2018.

Fait à Paris, le 26 février 2019.

Philippe Gueudar Delahaye,
directeur de l'établissement siège

Décision Br n° 2019-08 DS DR du 28 février 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-630 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeur d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bretagne et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, (à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer), et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes
- madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint de la directrice des opérations et responsable du service partenariat et FSE
- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service réglementation et applicatifs
- madame Marie Melot, responsable du service offre de services
- monsieur Thierry Huchet, responsable du service pilotage et qualité de service
- madame Anne Bellegou, responsable du service prestations formations mesures
- madame Corinne Lecot, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Philippe Lecoq, responsable du service relations extérieures, innovation et RSO
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication
- monsieur Nicolas Maxime, responsable du service statistiques, études, évaluations et projets
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Didier Marcault, responsable du service environnement de travail
- madame Doris Bouthemy, responsable du service moyens généraux
- monsieur Yann Bourhis, responsable du service contrôle de gestion, budget
- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité finances
- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Mathieu Castel, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Marie-Laurence Eglizeaud, appui au management de la direction des ressources humaines
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social
- madame Hélène Déru, adjointe à la responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social,
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel et rémunération
- madame Nathalie Lillo, médiatrice régionale

§ 3 Bénéficient de la délégation mentionnée au 1) du § 1 du présent article, à titre permanent :

- madame Hélène Touquerant, auditrice prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Olivier Blin, auditeur prévention et lutte contre la fraude
- madame Valérie Bertrand, contrôlease prévention et lutte contre la fraude
- madame Nolwenn Bihouise, contrôlease prévention et lutte contre la fraude

Article 2 – Demandes de remboursements de frais des personnels externes à Pôle emploi

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à mesdames Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, Corinne Lecot, directrice de la stratégie et des relations extérieures et Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les demandes de remboursements de frais des personnels externes à Pôle emploi siégeant au sein d'instances de Pôle emploi (territoriales, spécifiques et instances paritaires régionales).

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 3 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- madame Corinne Lecot, directrice de la stratégie et des relations extérieures

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Didier Marcault, responsable du service environnement de travail
- madame Doris Bouthemy, responsable du service moyens généraux

- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité finances
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication
- monsieur Mathieu Castel, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 15 000 euros HT.

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Catherine Meli, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Catherine Meli, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros HT.

§ 6 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Joëlle Boulais, approvisionneuse au sein du service achats et affaires juridiques
- monsieur Frédéric Marchand, approvisionneur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Anne Pillet, approvisionneuse au sein du service achats et affaires juridiques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande, d'un montant inférieur à 5 000 euros HT, générés via les outils de commande en lignes des fournisseurs.

§ 7 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Christine Stievenard, gestionnaire logistique au sein du service moyens généraux
- madame Virginie Pirot, gestionnaire logistique au sein du service moyens généraux
- madame Anne-Laure Trusson, gestionnaire logistique au sein du service moyens généraux

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'achat de services, les bons de commande, d'un montant inférieur à 5 000 euros HT, générés via l'outil en ligne de l'agence de voyages de Pôle emploi

Article 4 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- s'agissant des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques,
- monsieur Didier Marcault, responsable du service environnement de travail
- madame Doris Bouthemey, responsable du service moyens généraux

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 15 000 euros HT.

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros HT.

Article 5 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à mesdames Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, et Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 6 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à mesdames Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, Danièle Maillot, directrice des opérations, Corinne Lecot, directrice de la stratégie et des relations extérieures et Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Offre de services

Article 7 – Aides individuelles à la formation financées par l'Agefiph

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des formations financées par l'Agefiph, les décisions concernant les demandes d'attribution d'aide individuelle à la formation (attestation d'inscription à un stage de formation (AISF), aide individuelle à la formation (AIF), action de formation préalable au recrutement (AFPR), préparation opérationnelle à l'emploi (POE)), et, le cas échéant, de l'aide aux frais associés à la formation (AFAF) et de la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint de la directrice des opérations et responsable du service partenariat et FSE
- madame Anne Bellegou, responsable du service prestations formations mesures

Article 8 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre l'ensemble des décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier procéder aux inscriptions, refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de radiation, de radiation et de suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,

- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat.

§ 3 Bénéficient des délégations visées aux § 1 et 2 :

- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service règlementation et applicatifs
- madame Catherine Pécot, service règlementation et applicatifs
- madame Valérie Feltesse, service règlementation et applicatifs
- monsieur Pierre-Yves Chuniaud, service règlementation et applicatifs
- monsieur Jean-Pierre Planchette, service règlementation et applicatifs
- madame Solenn Allain, service offre de services

§ 4 Bénéficie de la délégation mentionnée au 3ème tiret du § 2 :

- madame Laurence Crépieux, service règlementation et applicatifs

Article 9 – Radiation et suppression du revenu de remplacement en cas de fraude au revenu de remplacement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en cas de fraude caractérisée au revenu de remplacement, les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Section 4 – Ressources humaines

Article 10 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement ou au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- prendre les décisions relatives aux ruptures conventionnelles du contrat de travail, des agents de la direction régionale autres que :

- les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- prendre les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, des agents de la direction régionale autres que :
- les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- les notes de frais afférentes aux déplacements des élus du personnel de Pôle emploi Bretagne.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficie de la délégation prévue au § 1, 4ème tiret, à titre temporaire :

- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 1 du présent article, bénéficie de la délégation prévue au § 1, 1^{er}, 4^{ème} et 5ème tirets, à titre temporaire :

- monsieur Mathieu Castel, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 1 du présent article, bénéficient de la délégation prévue au § 1, 5ème tiret, à titre temporaire :

- madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social
- madame Hélène Déru, adjointe à la responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social
- madame Géraldine Vaillant, chargée de relations sociales au sein du service qualité de vie au travail et dialogue social
- madame Margaux Louvel, chargée de relations sociales au sein du service qualité de vie au travail et dialogue social
- madame Anne Letaconnoux, chargée de relations sociales au sein du service qualité de vie au travail et dialogue social

Section 5 – Recouvrement

Article 11 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,

- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

Article 12 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 11 § 1 et faire procéder à son exécution.

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

§ 3 Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L.1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

Article 13 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et à mesdames Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, et Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées sans limite de durée pour les décisions prises par monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale et madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant

conclu avec Pôle emploi une convention de gestion et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et à mesdames Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, et Danièle Maillot, directrice des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Délégation permanente de signature est donnée à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Section 6 – Décisions sur recours

Article 14 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 10 de la présente décision.

Article 15 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et

les décisions prises pour le compte des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Article 16 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise en cas de fraude avérée au revenu de remplacement.

§ 2 Délégation temporaire de signature est donnée aux personnes visées au paragraphe 3 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, pour des manquements constatés à compter du 1^{er} janvier 2019, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

§ 3 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au paragraphe 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein des directions territoriales, de la direction des plateformes de service régional ou de la direction maîtrise des risques ;
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations, en cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein de la direction des plateformes de service régional ou de la direction maîtrise des risques.

Section 7 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 17 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Marcault, responsable du service environnement de travail, à madame Doris Bouthemy, responsable du service moyens généraux, et à madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

Article 18 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 19 – Contentieux « fraudes »

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des

litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de 20 000 euros, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques, bénéficie de la délégation prévue au § 2, à titre temporaire, monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes.

Article 20 – Contentieux « ressources humaines »

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

Article 21 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques, et à madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 22 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion

Section 8 – Divers

Article 23 – Hygiène, santé et sécurité au travail

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à monsieur Didier Marcault, responsable du service environnement de travail, à monsieur Mathieu Castel, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social, à madame Hélène Déru, adjointe à la responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social, à monsieur Pascal Connan directeur de la maîtrise des risques et à madame Louissette Requintel, responsable de la sécurité des personnes et des biens, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, les décisions et actes nécessaires pour assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, dans l'ensemble des sites dans le ressort territorial de la direction régionale et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de Pôle emploi Bretagne.

Article 24 – Elimination ou versement des archives

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions, pour les archives conservées sur site, les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes
- madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint de la directrice des opérations et responsable du service partenariat et FSE
- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service réglementation et applicatifs
- madame Marie Melot, responsable du service offre de services
- monsieur Thierry Huchet, responsable du service pilotage et qualité de service
- madame Anne Bellegou, responsable du service prestations formations mesures
- madame Corinne Lecot, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Philippe Lecoq, responsable du service relations extérieures, innovation et RSO
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication
- monsieur Nicolas Maxime, responsable du service statistiques, études, évaluations et projets

- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Didier Marcault, responsable du service environnement de travail
- madame Doris Bouthemy, responsable du service moyens généraux
- monsieur Yann Bourhis, responsable du service contrôle de gestion, budget
- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité finances
- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Mathieu Castel, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Marie-Laurence Eglizeaud, appui au management de la direction des ressources humaines
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social
- madame Héliène Déru, adjointe à la responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel et rémunération
- madame Nathalie Lillo, médiatrice régionale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations et à mesdames Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, et Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, pour les archives conservées par le prestataire d'archivage externalisé, les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Article 25 – Abrogation

La décision Br n° 2019-06 DS DR du 24 janvier 2019 est abrogée.

Article 26 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 28 février 2019.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2019-09 DS Agences du 28 février 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 1233-65 et suivants, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L.5426-5, R. 5312-4, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de

radiation, de radiation et de suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation :

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- monsieur Emmanuel Mollet, référent métiers pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- monsieur Patrick Adélaïde, directeur d'agence par interim pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérard Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- madame Géraldine Kan, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Olivier Delarche, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Briec Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Briec Ouest
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Ouest
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Briec Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Briec Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Briec Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Briec Sud
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Sud
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Briec Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Briec Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Briec Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maillé, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emily Sanchez, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Maëlle Boucher, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe

- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Peter Armstead, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Marie-José Lemaître, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- madame Annaïg Cotten, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Rachel Ansquer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Marie-Noëlle Le Pennec, responsable d'équipe par interim pôle emploi de Carhaix
- madame Dominique Guyomarch, référente métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yann Guillerme, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Martine Chancelet, référente métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- madame Martine Kermorgant, responsable d'équipe par interim pôle emploi de Landerneau
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Jean-Marc Morvan, référent métiers par interim pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Bénédicte Duigou, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Sud

- madame Anne Gaelle Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Florence Caremel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Damien Boisrobert, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Combourg
- madame Pascale Rouille, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébaud, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- monsieur Pascal Saintpierre, référent métiers pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- monsieur Guillaume Gallon, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Kathleen Baccon, référent métiers pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- madame Cathy Le Garrec, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Chrystele Lebreton, référente métiers pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Aurélie Deleuze, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Karine Sauvage, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Corinne Laude, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Sandra Brehinier, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Carole Ruillere, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Nathalie Butault, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest

- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Chalois, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Méline Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Valérie Chouinard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Klervia Vasse Delalande, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Jennifer Chauvin, référente métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Sandrine Rispaill, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Karine Galloyer, référente métiers pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville

- monsieur Didier Le Pichon, directeur d'agence par interim pôle emploi de Ploermel
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent métiers pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Ambroise, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Anne-Laure Droniou, référente métiers par interim pôle emploi de Pontivy
- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférant lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence, plaintes, archives

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer toute correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence,
- 2) signer tout ordre de service et acte nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- 4) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence,
- 5) pour les archives conservées en agence, signer les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3, à titre permanent :

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- monsieur Patrick Adélaïde, directeur d'agence par interim pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maillé, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise

- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courrois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Didier Le Pichon, directeur d'agence par interim pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3 :

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé

Au § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires, et aux 1), 2), 3) et 4) de l'article 2 :

- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Géraldine Kan, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emily Sanchez, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Peter Armstead, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Marie-José Lemaître, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Annaig Cotten, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Marie-Noëlle Le Pennec, responsable d'équipe par interim pôle emploi de Carhaix
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- madame Martine Kermorgant, responsable d'équipe par interim pôle emploi de Landerneau
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Bénédicte Duigou, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Quimper Nord
- madame Anne Gaele Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud

- monsieur Damien Boisrobert, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- monsieur Guillaume Gallon, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Cathy Le Garrec, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Aurélie Deleuze, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Corinne Laude, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Brehinier, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Carole Ruillere, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Klervia Vasse Delalande, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Sandrine Rispaill, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Ambroise, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est

- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest

Au § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires, et au 1) de l'article 2 :

- monsieur Emmanuel Mollot, référent métiers pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp
- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérard Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Delarche, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Maëlle Boucher, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Rachel Ansquer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Dominique Guyomarch, référente métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- madame Martine Chancelet, référente métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Jean-Marc Morvan, référent métiers par interim pôle emploi de Landerneau
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- madame Florence Caremel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Pascal Saintpierre, référent métiers pôle emploi de Combourg
- madame Kathleen Baccon, référent métiers pôle emploi de Fougères
- madame Chrystele Lebreton, référente métiers pôle emploi de Redon
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Karine Sauvage, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nathalie Butault, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Florence Chalois, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Valérie Chouisnard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Jennifer Chauvin, référente métiers pôle emploi de Saint Malo

- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- madame Karine Galloyer, référente métiers pôle emploi de Vitré
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent métiers pôle emploi de Ploermel
- madame Anne-Laure Droniou, référente métiers par interim pôle emploi de Pontivy
- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

Au 4) du § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires :

- madame Mireille Tardif, pôle emploi de Dinan
- monsieur David Merry, pôle emploi de Lamballe
- madame Catherine Dugay, pôle emploi de Lannion
- monsieur Cyrille Tauzin, pôle emploi de Lannion
- madame Laurence Fernandez, pôle emploi de Loudéac
- madame Françoise Le Caoussin, pôle emploi de Saint Briec Ouest
- monsieur Michaël Beuzit, pôle emploi de Saint Briec Sud
- madame Sophie Gouez-Benard, pôle emploi de Brest Iroise
- madame Laëtitia Jehenne, pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaëlle Cabon, pôle emploi de Brest Europe
- madame Anne Floch, pôle emploi de Brest Europe
- madame Patricia Le Beuzé, pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Alain Paul, pôle emploi de Brest Europe
- madame Catherine Guestin, pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Guillaume Bourdic, pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Le Poupon, pôle emploi de Douarnenez
- madame Isabelle Le Bihan Guivarch, pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Claude Guiziou, pôle emploi de Landerneau
- madame Catherine Klein, pôle emploi de Morlaix
- madame Mylène Buisson, pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Gwenola Laurent, pôle emploi de Quimper Nord
- madame Nadia Sanceau, pôle emploi de Quimper Nord
- madame Marie-Christine Buannic, pôle emploi de Quimper Sud
- madame Stéphanie Le Guillou de Penanros, pôle emploi de Quimper Sud
- monsieur Stéphane Champion, pôle emploi de Combourg
- madame Aurélia Lemoine, pôle emploi de Combourg
- madame Brigitte Lebreton, pôle emploi de Fougères
- madame Jacqueline Courtel, pôle emploi de Rennes Centre
- madame Fabienne Poulin, pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Kermoal-Le Moel, pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Bordais, pôle emploi de Rennes Sud
- madame Marie-Pierre Rouault, pôle emploi de Rennes Sud
- madame Elisabeth Allot, pôle emploi de Saint Malo
- madame Béatrice Arnaud, pôle emploi de Saint Malo

- monsieur Bruno Habert, pôle emploi de Saint Malo
- madame Chou Hak, pôle emploi de Saint Malo
- madame Pascale Roule, pôle emploi de Saint Malo
- madame Agnès de Coster, pôle emploi de Vitré
- madame Athalie Dreux, pôle emploi de Vitré
- madame Brigitte Naour, pôle emploi d'Auray
- madame Jacqueline Nicol, pôle emploi d'Auray
- madame Nelly Le Moing, pôle emploi de Lorient Ville
- madame Sophie Chapron, pôle emploi de Lorient Marine
- madame Brigitte Morin, pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sylvaine Boudinot, pôle emploi de Vannes Est

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat.

§ 3 Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat.

§ 4 Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 5 Bénéficiaire des délégations visées aux paragraphes 1, 3 et 4 :

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan

- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- monsieur Emmanuel Mollot, référent métiers pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- monsieur Patrick Adélaïde, directeur d'agence par interim pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérald Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- madame Géraldine Kan, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Olivier Delarche, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maillé, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emily Sanchez, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Maëlle Boucher, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Peter Armstead, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Marie-José Lemaître, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- madame Annaig Cotten, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine

- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Rachel Ansquer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Marie-Noëlle Le Pennec, responsable d'équipe par interim pôle emploi de Carhaix
- madame Dominique Guyomarch, référente métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Martine Chancelet, référente métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- madame Martine Kermorgant, responsable d'équipe par interim pôle emploi de Landerneau
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Jean-Marc Morvan, référent métiers par interim pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Bénédicte Duigou, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Anne Gaele Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Florence Caresmel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Damien Boisrobert, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Combourg
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg

- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- monsieur Pascal Saintpierre, référent métiers pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- monsieur Guillaume Gallon, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Kathleen Baccon, référent métiers pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- madame Cathy Le Garrec, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Chrystele Lebreton, référente métiers pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Aurélia Deleuze, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Karine Sauvage, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Corinne Laude, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Sandra Brehinier, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Carole Ruillere, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Nathalie Butault, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Chalois, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud

- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Valérie Chouisnard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Klervia Vasse Delalande, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Jennifer Chauvin, référente métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courvois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Sandrine Rispail, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Karine Galloyer, référente métiers pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordsos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Didier Le Pichon, directeur d'agence par interim pôle emploi de Ploermel
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent métiers pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Ambroise, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Anne-Laure Droniou, référente métiers par interim pôle emploi de Pontivy
- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est

- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yvonnig Tendon, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

Article 7 – Abrogation

La décision Br n° 2019-04 DS Agences du 24 janvier 2019 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 28 février 2019.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2019-10 DS IPR du 28 février 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Bretagne,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1 et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations

- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- monsieur Patrick Adélaïde, directeur d'agence par interim pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maillé, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoît Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville

- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Didier Le Pichon, directeur d'agence par interim pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.
- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- monsieur Patrick Adélaïde, directeur d'agence par interim pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maillé, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix

- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Didier Le Pichon, directeur d'agence par interim pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve

des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à
 - o monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
 - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional.

- 2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros à
 - o madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
 - o madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :
 - o monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
 - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional

- 2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois à :
 - o madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
 - o madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de

report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à
 - o monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Marie Balland, directrice régionale adjointe ad interim en charge de la performance sociale
 - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à
 - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
 - o madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
 - o madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
 - o monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
 - o madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
 - o monsieur Patrick Adélaïde, directeur d'agence par interim pôle emploi de Guingamp
 - o monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
 - o madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
 - o monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
 - o monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
 - o madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
 - o monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
 - o monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
 - o madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
 - o madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
 - o madame Nadine Maillé, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
 - o madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
 - o monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
 - o madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
 - o monsieur Hervé Le Duc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Marine
 - o monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
 - o monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
 - o madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
 - o monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
 - o madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau

- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Didier Le Pichon, directeur d'agence par interim pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence

pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision Br n° 2019-05 DS IPR du 24 janvier 2019 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 28 février 2019.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2019-11 DS DT du 28 février 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence, archives

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité,
- 4) pour les archives conservées sur site, signer les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à

l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,

- 2) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 3 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et pour les manquements constatés à compter du 1^{er} janvier 2019, les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Article 5 – Délégataires

§ 1 Bénéficient des délégations visées aux articles 1 et 4 à titre permanent :

- monsieur Philippe Barnabé, directeur territorial des Côtes d'Armor
- madame Dominique Bohéas, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- madame Chrystel Tomczak, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale du Finistère
- monsieur Arnaud Cuvelier, directeur territorial délégué du Finistère
- madame Françoise Nicolas, directrice territoriale déléguée du Finistère
- monsieur Rachid Drif, directeur territorial d'Ille et Vilaine
- madame Rozenn Bernard, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- madame Célia Rodrigues-Minau, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- madame Séverine Delong, directrice territoriale du Morbihan
- monsieur Frédéric Argis, directeur territorial délégué du Morbihan
- madame Christine Dubois-Broutin, directrice territoriale déléguée du Morbihan

§ 2 Bénéficient des délégations visées aux articles 2 et 3 à titre permanent :

- monsieur Philippe Barnabé, directeur territorial des Côtes d'Armor
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale du Finistère
- monsieur Rachid Drif, directeur territorial d'Ille et Vilaine
- madame Séverine Delong, directrice territoriale du Morbihan

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire :

- madame Dominique Bohéas, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- madame Chrystel Tomczak, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- monsieur Arnaud Cuvelier, directeur territorial délégué du Finistère
- madame Françoise Nicolas, directrice territoriale déléguée du Finistère
- madame Rozenn Bernard, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- madame Célia Rodrigues-Minau, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- monsieur Frédéric Argis, directeur territorial délégué du Morbihan
- madame Christine Dubois-Broutin, directrice territoriale déléguée du Morbihan

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au paragraphe 1 du présent article, bénéficient, à titre temporaire, de la délégation mentionnée aux 1) et 2) de l'article 1 :

- monsieur Thierry Davernon, responsable appui réseau des Côtes d'Armor
- madame Haude Pellen, chargée de mission du Finistère
- monsieur Pascal Autret, chargé de mission du Finistère
- monsieur Vincent Rouziès, chargé de mission du Finistère

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement et admission en non valeur

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au paragraphe 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 48 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat.
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires, les accords conventionnels applicables et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations CSP, CRP ou CTP en trop versées et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 48 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au paragraphe 3, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

§ 3 – Bénéficient des délégations mentionnées aux paragraphes 1 et 2 :

- monsieur Philippe Barnabé, directeur territorial des Côtes d'Armor
- madame Dominique Bohéas, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- madame Chrystel Tomczak, directrice territoriale déléguée des Côtes d'Armor
- madame Sophie Rogery, directrice territoriale du Finistère
- monsieur Arnaud Cuvelier, directeur territorial délégué du Finistère
- madame Françoise Nicolas, directrice territoriale déléguée du Finistère
- monsieur Rachid Drif, directeur territorial d'Ille et Vilaine
- madame Rozenn Bernard, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- madame Célia Rodrigues-Minau, directrice territoriale déléguée d'Ille et Vilaine
- madame Séverine Delong, directrice territoriale du Morbihan
- monsieur Frédéric Argis, directeur territorial délégué du Morbihan
- madame Christine Dubois-Broutin, directrice territoriale déléguée du Morbihan

Article 7 – Abrogation

La décision Br n° 2019-02 DS DT du 24 janvier 2019 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 28 février 2019.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2019-12 DS DPSR du 28 février 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-9, L. 5312-10, L.5426-2, L.5426-5, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence, ordres de missions, archives

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bretagne et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement,
- 4) en matière de gestion des ressources humaines, signer les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité,
- 5) pour les archives conservées sur site, signer les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, de la délégation mentionnée :

- aux 1), 2), 3) du § 1 du présent article :
 - o madame Florence Bourdeau, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
 - o madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
 - o madame Anne Thavixay, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
 - o monsieur Luc Clochefert, responsable d'équipe prestations / formations
 - o madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe traitements centralisés
 - o madame Pascale Birckel, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi
 - o madame Véronique Guillaumin, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi
 - o monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux
- au 1) du § 1 du présent article :
 - o monsieur David Machard, référent métiers traitements centralisés
 - o madame Angélique Pujade Le Gall, référente métiers traitements centralisés
 - o madame Géraldine Delmas, référente métiers accueil et services téléphoniques
 - o monsieur Sébastien Le Breton, référent métiers accueil et services téléphoniques

Section 2 – Recouvrement

Article 2 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Article 3 – Contraintes

§ 1 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, et à madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 2, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

§ 2 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, et à madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

§ 3 - Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L.1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, et à madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Article 4 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délai de remboursement

1) Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, si elle estime qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 48 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

2) Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents du service incidents de paiement - contentieux, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 18 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 2 – Remise de dette

1) Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques

2) Délégation permanente de signature est donnée à madame Marie-Odile Bébin et à monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Section 3 – Placement, prestations, formations, aides et mesures

Article 5 – Prestations, formations, aides et mesures

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de

traitements centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises
- les bons de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi
- les bons de commande de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Luc Clochefert, responsable d'équipe prestations / formations
- madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe traitements centralisés

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficient, à titre temporaire, de la délégation, uniquement concernant la signature des bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi :

- madame Marie-Christine Baquet, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Alain Barbier, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Sylvie Biez, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Christine Capron, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Aurore Cherbonnel, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Sophie De Coquereaumont, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Patrick Deschamps, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Christine Fieurgant, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Frédéric Galodé, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Evelyne Gaudichon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Virginie Gautier, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Alexandra Guillou, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Véronique Hamon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur André Herber, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Emmanuel Le Pennec, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Laure Mace, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Karine Madeline, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Véronique Masson, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Laure Ollivier agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Alain Pelé, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Emmanuelle Quiles, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Aurélie Renouard, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Stéphanie Rivière, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Rouillard, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Anaëlle Simon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Josiane Thomas, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Solenne Turbain, agent de la plateforme de traitements centralisés

Article 6 – Placement

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, et à madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Article 7 – Aides et autres prestations versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional et à madame Marie-Odile Bébin directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre les décisions relatives au bénéfice des aides et autres prestations versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Florence Bourdeau, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Anne Thavixay, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques

Section 4 – Décisions sur recours

Article 8 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 5 – Plaintes et contentieux

Article 9 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'ils représentent, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Abdallah Bounya, juriste au sein de l'équipe incidents de paiement / contentieux
- monsieur Abdelraman Galeb, juriste au sein de l'équipe incidents de paiement / contentieux
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Section 6 – Contrôle de la recherche d'emploi

Article 10 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut

de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R.5412-1 et R.5426-3 du même code,

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- madame Pascale Birckel, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi
- madame Véronique Guillaumin, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi

Article 11 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télias, directrice des plateformes de service régional, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés à l'encontre d'une décision de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 10 de la présente décision.

Article 12 – Territorialité

La direction des plateformes de service régional ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 13 – Abrogation

La décision Br n° 2019-03 DS DPSR du 24 janvier 2019 est abrogée.

Article 14 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 28 février 2019.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2019-13 DS Dépense du 28 février 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement, :

- monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Bernard Gouéry, responsable du service comptabilité-finances

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, le bon à payer d'une opération de dépense :

- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Pascal Connan, directeur de la maîtrise des risques
- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Didier Marcault, responsable du service environnement de travail
- madame Doris Bouthemy, responsable du service moyens généraux
- monsieur Mathieu Castel, adjoint à la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel et rémunération
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social
- monsieur Yohan Morizur, responsable du service communication
- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut

être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée à monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint en charge des opérations, à madame Marie Balland, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion et à monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité-finances à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015.

Article 5 – Abrogation

La décision Br n° 2019-07 DS Dépense du 24 janvier 2019 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 28 février 2019.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Co n° 2019-10 DS IPR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Corse,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Corse,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia
- madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse

- madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi Ajaccio
- madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- monsieur Jean Marcel Laffond Maestrati, référent métier de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio
- madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Bunoz, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino, responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques
- madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia
- madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse
- madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi Ajaccio
- madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi corse et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à :
 - o monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
 - o monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
 - o monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques
- dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros à :
 - o madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production,
- dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros à :
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim.

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi corse, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :
 - o monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
 - o monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
- 2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :
 - o madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production,
 - o monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim

- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
- monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
 - o monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint
 - o monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint
 - o monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques
- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
 - o madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production,
 - o monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
 - o monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision Co n° 2019-09 DS IPR du 27 février 2019 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ajaccio le 1^{er} mars 2019.

Pierre Peladan,
directeur régional
de Pôle emploi Corse

Décision Co n° 2019-11 DS Agences du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Corse,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée:

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de radiation, radiation et suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation :
 - o madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- monsieur Jean Marcel Laffond Maestrati, référent métier de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi Ajaccio
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio
- madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Bunoz, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano
- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,

- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2, 3 à titre permanent :

- madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia
- madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse
- madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi Ajaccio
- madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano
- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production

Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 :

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- monsieur Jean Marcel Laffond Maestrati, référent métier de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio
- madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Bunoz, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

A l'article 2 :

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- monsieur Jean Marcel Laffond Maestrati, référent métier de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio
- madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Bunoz, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino, responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano

- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia
- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- monsieur Jean Marcel Laffond Maestrati, référent métier de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi Ajaccio
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio
- madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Bunoz, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino, responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano
- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite 12 mois.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia, à madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse, à madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte, à madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi d'Ajaccio, à madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano, et à madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- monsieur Jean Marcel Laffond Maestrati, référent métier de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio
- madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Bunoz, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

§ 4 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia, à madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse, à madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte, à madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi d'Ajaccio, à madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano, et à madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia

- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production par interim de pôle emploi Plaine Orientale
- monsieur Jean Marcel Laffond Maestrati, référent métier de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Elisabeth Costa, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio
- madame Anne-Claire Rousset, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Céline Bunoz, référente métiers au sein pôle emploi Porto-Vecchio / Propriano
- madame Vannina Ferrandino responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano
- monsieur Bruno Gaudry, responsable d'équipe plateforme régionale de production par interim
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production

§ 5 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia, à madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse, à madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte, à madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi d'Ajaccio, à madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano, et à madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article.

Article 7 – Abrogation

La décision Co n° 2019-07 DS Agences du 5 février 2019 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ajaccio, le 1^{er} mars 2019.

Pierre Peladan,
directeur régional
de Pôle emploi Corse

Décision GdE n° 2019-12 DS PTF du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des plateformes de services

Le directeur régional de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-27 du 20 mai 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le principe de séparation des activités d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des activités de contrôle de la recherche d'emploi,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux § 2 à 4 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Grand Est et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule en France métropolitaine et en ce qui concerne les pays frontaliers de la région Grand Est, ainsi que les états de frais qui s'y rapportent, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- 4) les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule, ainsi que les états de frais qui s'y rapportent, y compris concernant les déplacements hors de la France métropolitaine,

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1, 1) à 4) du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

§ 3 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1, 1) à 3) du présent article,

- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,

§ 4 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficiaire, à titre temporaire, de la délégation visée au § 1, 1) à 3) du présent article :

- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Astrid Fisne responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission de responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe, contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- madame Anne-Sophie Le-Maire-De-Sars-Le-Comte, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Nathalie Robert, référente métiers.

Article 2 – Bons

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,

- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Astrid Fisne responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission de responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Robert, référente métiers,

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Anne-Sophie Le-Maire-De-Sars-Le-Comte, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Nathalie Robert, référente métiers.

Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 3 de la présente décision.

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,

- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau.

Article 5 – services de prestations

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- a) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- b) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire pour l'opération désignée au § 1 point a) et point b), de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Astrid Fisne responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission de responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,

- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Robert, référente métiers,
- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
- madame Bérénice Dedieu, responsable offre de services métiers,
- monsieur Eric Cligny, responsable de service formation,
- madame Florence Hersigny-Houdinet, responsable de service prestations,

Article 6 – Abrogation

La décision GdE n° 2019-07 DS PTF du 23 janvier 2019 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} mars 2019.

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Grand Est

Décision GdE n° 2019-13 DS Agences du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de radiation, radiation et suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbiehl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Marie Progin, de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- Monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,

- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Séverine Holtzman, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Elisabeth Conde, en mission de référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référent métiers de pôle emploi Molsheim
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,

- madame Christelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Guylaine Mai, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gaine, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Margot Seville, en mission de responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis, jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,

- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoît Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Chalons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint-Dizier,
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corne, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriot, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,

- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Dousot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Blandonu, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Sylvain Barbier, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville, jusqu'au 30 septembre 2019,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,

- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, , responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de l'agence de Chaumont,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur François Cordier, référent métiers de la direction des opérations,
- madame Christelle Gil, responsable prestations aides et mesures, formations,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Eric Haschnik, en mission de directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beaugard,

- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoit Montigny, directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Séverine Voison, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Lydie Durand, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre, jusqu'au 31 mars 2019
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Dorianne Pensalfini, référente métiers de pôle emploi Vandoeuvre,

- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Marie Serge Mathis, en mission de référente métiers de pôle emploi Creutzwald jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhali, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Céline Peugeot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hayange jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,

- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Eric Pierrevelcin, référent métiers de pôle emploi Metz Metz Gare,
- monsieur Stéphane Wojtecki, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Isabelle Aprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Wilfried Chartier, en mission de responsable d'accueil de pôle emploi Sarreguemines, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Fleur Duchatel, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Karine Korosek, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrosetti, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,

- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides versées à ce titre lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes à l'article 6 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule en France métropolitaine et en ce qui concerne les pays frontaliers de la région Grand Est ainsi que les états de frais qui s'y rapportent, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Ordres de missions hors de France métropolitaine

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, au profit des agences pôle emploi, les ordres de mission des agents et autorisations d'utiliser un véhicule hors de France métropolitaine.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finances et gestion
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,

Article 4 – Conventions locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 6 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier les conventions locales de subvention ;
- 3) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 5 – Marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 6 de la présente décision à l'effet de signer, dans la limite d'un montant de 25 000 euros HT, les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 6 – Délégués permanents

Bénéficiaire des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2, 4 et 5 à titre permanent :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquelin, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,

- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoit Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint-Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Eric Haschnik, en mission de directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Saint-Dié,

- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoit Montigny, directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- madame Catherine Haas, directrice territoriale Pôle emploi Haut-Rhin,
- monsieur Claude Rouillon, directeur territorial, Pôle emploi Bas-Rhin,
- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale, Pôle emploi Meurthe et Moselle et Meuse,
- monsieur Patrick Guiné, directeur territorial, Pôle emploi Moselle,
- monsieur Fabrice Nourdin, directeur territorial Pôle emploi Vosges,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Aube et Haute-Marne,
- monsieur Fabrice Herbert, directeur territorial Pôle emploi Marne,
- madame Chantal Sire, directrice territoriale Pôle emploi Ardennes,
- monsieur Jean-Luc Kientz, directeur territorial délégué, Pôle emploi Haut-Rhin,
- monsieur François Braun, directeur territorial délégué, Pôle emploi Bas-Rhin,
- madame Florence Maier, directrice territoriale déléguée, Pôle emploi Bas-Rhin,
- monsieur Emmanuel Arweiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle et Meuse,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle et Meuse,
- monsieur Philippe Weisseldinger, directeur territorial délégué au sein de la direction territoriale Pôle emploi Moselle,
- madame Nathalie Lacresse-Delorme, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Moselle,
- madame Nathalie Poittevin, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Aube et la Haute Marne,
- monsieur Joël Giebarck, directeur territorial délégué Pôle emploi Marne,
- monsieur Pascal Sarti, direction territoriale Pôle emploi Ardennes,
- monsieur Edgar Beau, direction territoriale Pôle emploi Aube,
- madame Marylène Grépinet, direction territoriale Pôle emploi Haute-Marne.

Article 7 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 et aux articles 2, 4 et 5:

- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbühl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Marie Progin, de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,

- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Séverine Holtzman, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Elisabeth Conde, en mission de référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référent métiers de pôle emploi Molsheim
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Christelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,

- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Guylaine Mai, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gainé, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Margot Seville, en mission de responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis, jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,

- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Sylvain Barbier, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville, jusqu'au 30 septembre 2019,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,

- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, , responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de l'agence de Chaumont ,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent métiers de la direction des opérations,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Brie,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Brie,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Brie,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Brie,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Brie,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Séverine Voison, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,

- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Lydie Durand, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Dorianne Pensalfini, référente métiers de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Marie Serge Mathis, en mission de référente métiers de pôle emploi Creutzwald jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,

- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhel, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Céline Peugeot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hayange jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoît Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Eric Pierrevelcin, référent métiers de pôle emploi Metz Metz Gare,
- monsieur Stéphane Wojtecki, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Wilfried Chartier, en mission de responsable d'accueil de pôle emploi Sarreguemines, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,

- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Fleur Duchatel, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoinne, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Karine Korosek, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrosetti, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,

Article 8 – Prestations en trop versées : délais de remboursements, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations d'assurance chômage ou de solidarité en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail, ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois, et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,

- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbühl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Marie Progin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Séverine Holtzman, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,

- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Elisabeth Conde, en mission de référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référent métiers de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Christelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat ,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Guylaine Mai, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gaine, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,

- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Margot Seville, en mission de responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis, jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoît Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Chalons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint-Dizier,
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,

- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Dousot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Sylvain Barbier, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville, jusqu'au 30 septembre 2019,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,

- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, , responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de l'agence de Chaumont ,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur François Cordier, référent métiers de la direction des opérations,
- madame Christelle Gil, responsable prestations aides et mesures, formations,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Eric Haschnik, en mission de directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,

- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoît Montigny, directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Séverine Voison, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Lydie Durand, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,

- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Dorianne Pensalfini, référente métiers de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Marie Serge Mathis, en mission de référente métiers de pôle emploi Creutzwald jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhel, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Céline Peugeot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hayange jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,

- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Eric Pierrevelcin, référent métiers de pôle emploi Metz Metz Gare,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Stéphane Wojtecki, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Isabelle Aprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Wilfried Chartier, en mission de responsable d'accueil de pôle emploi Sarreguemines, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard, jusqu'au 31 mars 2019
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Fleur Duchatel, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoiné, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Karine Korosek, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrosetti, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,

- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite 12 mois, et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros, et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoît Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,

- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint-Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Eric Haschnik, en mission de directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoît Montigny, directeur de pôle emploi Vandœuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbiehl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Marie Progin, de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,

- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Séverine Holtzman, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Elisabeth Conde, en mission de référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,

- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référent métiers de pôle emploi Molsheim
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Christelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Guylaine Mai, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gaine, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Margot Seville, en mission de responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis, jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,

- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,

- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Sylvain Barbier, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville, jusqu'au 30 septembre 2019,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de l'agence de Chaumont ,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent métiers de la direction des opérations,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Brie,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Brie,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Brie,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Brie,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Brie,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,

- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Séverine Voison, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Lydie Durand, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Dorianne Pensalfini, référente métiers de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,

- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Marie Serge Mathis, en mission de référente métiers de pôle emploi Creutzwald jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhali, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Céline Peugeot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hayange jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoît Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Eric Pierrevelcin, référent métiers de pôle emploi Metz Metz Gare,
- monsieur Stéphane Wojtecki, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,

- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Wilfried Chartier, en mission de responsable d'accueil de pôle emploi Sarreguemines, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard, jusqu'au 31 mars 2019
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Fleur Duchatel, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référent métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Karine Korosek, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrosetti, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,

§ 4 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,

- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoit Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint-Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Eric Haschnik, en mission de directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,

- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de l'agence de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoit Montigny, directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbühl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Marie Progin, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,

- madame Séverine Holtzman, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Elisabeth Conde, en mission de référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référent métiers de pôle emploi Molsheim
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Christelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,

- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Guylaine Mai, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gaine, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Margot Seville, en mission de responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis, jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Noelle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,

- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Sylvain Barbier, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville, jusqu'au 30 septembre 2019,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,

- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, , responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de l'agence de Chaumont ,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent métiers de la direction des opérations,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey,
- madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Séverine Voison, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Lydie Durand, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,

- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Dorianne Pensalfini, référente métiers de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Marie Serge Mathis, en mission de référente métiers de pôle emploi Creutzwald jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhal, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,

- madame Céline Peugeot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hayange jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Eric Pierrevelcin, référent métiers de pôle emploi Metz Metz Gare,
- monsieur Stéphane Wojtecki, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsin角度 Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Isabelle Auaprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Wilfried Chartier, en mission de responsable d'accueil de pôle emploi Sarreguemines, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Christophe Kehrler, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Fleur Duchatel, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoinne, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,

- madame Annick Descieux, référent métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Karine Korosek, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrosetti, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,

Article 9 – Abrogation

La décision GdE n° 2019-10 DS Agences du 1^{er} février 2019 est abrogée.

Article 10 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} mars 2019.

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Grand Est

Décision GdE n° 2019-14 DS IPR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels

Vu l'accord national interprofessionnel du 8 décembre 2014 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Grand Est,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,

- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- madame Catherine Haas, directrice territoriale Pôle emploi Haut-Rhin,
- monsieur Jean-Luc Kientz, directeur territorial délégué, Pôle emploi Haut-Rhin,
- monsieur Claude Rouillon, directeur territorial Pôle emploi Bas-Rhin,
- monsieur François Braun, directeur territorial délégué, Pôle emploi Bas-Rhin,
- madame Florence Maier, directrice territoriale déléguée, Pôle emploi Bas-Rhin,
- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale, Pôle emploi Meuse,
- monsieur Patrick Guiné, directeur territorial Pôle emploi Moselle,
- monsieur Fabrice Nourdin, directeur territorial Pôle emploi Vosges,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meuse,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial délégué Pôle emploi Meuse,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Philippe Weisseldinger, directeur territorial délégué Pôle emploi Moselle,
- madame Nathalie Lacresse-Delorme, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Moselle,
- madame Nathalie Poittevin, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Aube,
- madame Nathalie Poittevin, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Haute Marne,
- monsieur Fabrice Herbert, directeur territorial Pôle emploi de la Marne,
- monsieur Joël Giebarck, directeur territorial délégué Pôle emploi de la Marne,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi de l'Aube,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Haute Marne,
- madame Chantal Sire, directrice territoriale Pôle emploi des Ardennes,
- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,

- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Eric Haschnik, en mission de directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directeur de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoit Montigny directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoit Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbiehl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Marie Progin, de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Séverine Holtzman, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Elisabeth Conde, en mission de référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,

- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim ,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référente métiers de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame cristelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Guylaine Mai, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gaine, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Margot Seville, en mission de responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis, jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Noëlle Wodey, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,

- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey, madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe insertion de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Séverine Voison, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Lydie Durand, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson

- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre , jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Dorianne Pensalfini, référente métiers de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Marie Serge Mathis, en mission de référente métiers de pôle emploi Creutzwald jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhel, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Céline Peugeot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hayange jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoît Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,

- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Eric Pierrevelcin, référent métiers de pôle emploi Metz Metz Gare,
- monsieur Stéphane Wojtecki, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny les Metz,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Wilfried Chartier, en mission de responsable d'accueil de pôle emploi Sarreguemines, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Fleur Duchatel, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe , adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référente métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,

- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Korosec Karine, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrossetti, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référente métiers de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,

- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Blandonu, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Sylvain Barbier, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville, jusqu'au 30 septembre 2019,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corine Alonso, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent métiers, plateforme de services centralisées,
- monsieur Pascal Sarti, direction territoriale des Ardennes,
- monsieur Edgar Beau, direction territoriale de l'Aube,
- madame Marylène Grepinet, direction territoriale de la Haute Marne.

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le

bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- madame Catherine Haas, directrice territoriale Pôle emploi Haut-Rhin,
- monsieur Jean-Luc Kientz, directeur territorial délégué, Pôle emploi Haut-Rhin,
- monsieur Claude Rouillon, directeur territorial Pôle emploi Bas-Rhin,
- monsieur François Braun, directeur territorial délégué, Pôle emploi Bas-Rhin,
- madame Florence Maier, directrice territoriale déléguée, Pôle emploi Bas-Rhin,
- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale, Pôle emploi Meuse,
- monsieur Patrick Guiné, directeur territorial Pôle emploi Moselle,
- monsieur Fabrice Nourdin, directeur territorial Pôle emploi Vosges,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Emmanuel Arveiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meuse,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial délégué Pôle emploi Meuse,
- monsieur Fiorenzo Fiorini, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle,
- monsieur Philippe Weisseldinger, directeur territorial délégué Pôle emploi Moselle,
- madame Nathalie Lacresse-Delorme, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Moselle,
- monsieur Fabrice Herbert, directeur territorial Pôle emploi de la Marne,
- monsieur Joël Giebarck, directeur territorial délégué Pôle emploi de la Marne,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi de l'Aube
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Haute Marne,
- madame Nathalie Poittevin, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Aube,
- madame Nathalie Poittevin, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Haute Marne,
- madame Chantal Sire, directrice territoriale Pôle emploi des Ardennes,
- monsieur Pascal Sarti, direction territoriale Pôle emploi des Ardennes,
- monsieur Edgar Beau, direction territoriale Pôle emploi de l'Aube,
- madame Marylène Grepinet, direction territoriale Pôle emploi de la Haute Marne,
- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire indemnisation,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de service création d'entreprise frontaliers, secteur public, dispositifs spécifiques,
- madame Laure Vicherat, responsable de service pilotage opérationnel, aides et mesures solidarité,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- madame Selima Gomri, mission responsable d'équipe jusqu'au 31 mars 2019,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi
- madame Anne Planté, adjointe au responsable recouvrement contentieux employeurs et demandeurs d'emploi
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Rachida Baidane, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Pont-Matthis,

- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Muriel Elles, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Colella, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Sylvie Clauss, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquel, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Louise-Anne Pfeiffer, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Sélestat,
- monsieur Rodolphe Rhit, directeur de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Altkirch,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Franck Cordier, directeur de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Briey,
- madame Fabienne Ugolini, directrice de pôle emploi Longwy,
- monsieur Stéphane Sandrin, directeur de pôle emploi Commercy,
- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Nathalie Sabatella, directrice de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Eric Haschnik, en mission de directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marie-Pierre Massul, directrice de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Béatrice Vichard, directrice de pôle emploi Lunéville,
- madame Bernadette Hollender, directrice de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avold,
- monsieur Alain Humbert, directeur de l'agence de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoît Montigny directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur François Corbin, directeur de pôle emploi Verdun,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Reims Mont d'Arène,

- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Benoit Masingue, directeur de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de l'agence Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence Epernay,
- madame Valérie Guillaume, directrice de l'agence de l'agence Vitry-le-François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de l'agence Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de l'agence Saint Dizier
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de l'agence Langres,
- madame Carole Mathé, directrice de l'agence Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de l'agence Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de l'agence Troyes Romain Rolland,
- madame Sandrine Masson, directrice de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Christian Brandao, directeur de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Sylvain Pognon, directeur de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Gilles Michel, directeur de l'agence Sedan,
- madame Cathie Montbobier, directrice l'agence Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de l'agence Revin.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Arendt, directrice adjointe d'agence de Schiltigheim
- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Maud Brechbühl, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Marie Progin, de responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis, jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Eric Chautant, directeur adjoint de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mathieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Abdelkader Zennou, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,

- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Séverine Holtzman, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'accueil de pôle Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Pascale D'hau, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Ducroq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Serge Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Oreda Anoun, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Elisabeth Conde, en mission de référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Grégory Grosson, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Seba, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe à la directrice de l'agence pôle emploi Molsheim,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim ,
- madame Yoann Cesar, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Francis Weber, référente métiers de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Mickaël Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame cristelle Stroh, mission référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Anne Matard, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe faisant fonction d'adjoint à la directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,

- monsieur Marcel Sanlaville, mission de responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot, jusqu'au 31 octobre 2019,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Stéphanie Messara, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Guylaine Mai, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- monsieur Arnaud Gaine, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Fabienne Baguet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Margot Seville, en mission de responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis, jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Grégory Weber, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Noëlle Wodey, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Rencker, référent métiers de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller,
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Véronique Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann, jusqu'au 30 novembre 2019,
- madame Céline Noel, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Armand Wagner, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Briey, madame Marie Luce Fernandez, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Briey
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Briey,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe insertion de pôle emploi Longwy,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Séverine Voison, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville jusqu'au 30 juin 2019,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Francine Trompette, adjoint au directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Evelyne Voriot, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Christelle Mezes, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,

- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Lydie Durand, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Aude Lamoureux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Caroline Cannenpasse Riffart, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Audrey Basinet, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur Cyrille Becker, en mission de responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Naman Cherier, en mission de référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre, jusqu'au 30 juin 2019,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Alexandrine Orlando, responsable accueil, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Pascale Daoud, adjointe à la directrice d'agence, référente métiers de pôle emploi Toul,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Sébastien Sion, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Richard Maurice, directeur adjoint de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Marie-Thérèse Bontemps, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre , jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Dorianne Pensalfini, référente métiers de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Corinne Blaison, adjointe au directeur d'agence, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Sophie Fouldrin, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, adjoint à la directrice d'agence, responsable accueil, référent métiers de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Marie Serge Mathis, en mission de référente métiers de pôle emploi Creutzwald jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Marc Romang, directeur d'agence adjoint et responsable d'accueil de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,

- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sophie Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Jean-Claude Peiffer, responsable accueil de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhil, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange, jusqu'au 30 avril 2019,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Céline Peugeot, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Hayange jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Nadine Clément, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Serge Paradeis, directeur adjoint, responsable accueil de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Schuler Aline, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Eric Pierrevelcin, référent métiers de pôle emploi Metz Metz Gare,
- monsieur Stéphane Wojtecki, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare, jusqu'au 31 juillet 2019,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Ariane Aubert, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Zerhia Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny les Metz,
- madame Jocelyne Hennequin, référente métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Jocelyne Mehl, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Isabelle Auprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Wilfried Chartier, en mission de responsable d'accueil de pôle emploi Sarreguemines, jusqu'au 31 mai 2019,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom jusqu'au 31 juillet 2019,

- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Catherine Guedra, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Fleur Duchatel, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard jusqu'au 31 juillet 2019,
- madame Hafida Harichane, référente métiers de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Catherine Morel, adjointe à la directrice d'agence de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe, adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Annick Descieux, référente métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Nathalie Valsecchi, responsable d'équipe de pôle emploi Gérardmer,
- madame Isabelle Roth, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Korosec Karine, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrossetti, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Philippe Nicolle, référent métiers de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Joëlle Maire, responsable accueil de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Pascal Plantin, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de l'agence Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Julie Mouilleron, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Patrice Marsilli, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Soiny Decloux, responsable d'équipe de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Bernard Renault, référent métiers de l'agence Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de l'agence Revin,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de l'agence Revin,
- monsieur Claude Henriet, directeur-adjoint de l'agence Sedan,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de l'agence Sedan,
- madame Claudine Hons, référente métiers de l'agence Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de l'agence Rethel,
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de l'agence Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,

- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de l'agence Troyes Romain Rolland,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de l'agence Troyes Copainville,
- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers applicatifs de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de l'agence Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Jean-Paul Bertholle, responsable d'équipe de l'agence Troyes Langevin
- monsieur Stéphane Fleurquin, référente métiers de l'agence Troyes Langevin,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de l'agence Bar sur Aube,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de l'agence Bar sur Aube,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe de l'agence Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de l'agence Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- madame Annie Viellard, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de l'agence Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de l'agence Reims Jeanne D'Arc,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de l'agence Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Laurent Devillers, en mission de responsable accueil de l'agence Reims La Neuville, jusqu'au 19 mars 2019,
- madame Sandrine Fulmart, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Sylvain Barbier, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville, jusqu'au 30 septembre 2019,
- monsieur Stéphane De Lima, responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville,
- madame Stéphanie François, en mission de responsable d'équipe de l'agence Reims La Neuville jusqu'au 16 mars 2019,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de l'agence Reims La Neuville,
- monsieur Frédéric Donny, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de l'agence de Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de l'agence Reims Mont d'Arène,
- madame Sandrine François, directrice adjointe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de l'agence Châlons-en-Champagne
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Christelle Marquez, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, référente métiers de l'agence Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de l'agence Epernay,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de l'agence Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe de l'agence Sézanne,

- madame Sophie Hein, référente métiers de l'agence Sézanne,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de l'agence Vitry-le-François
- madame Emeline Dez, référente métiers de l'agence Vitry-le-François,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- monsieur Sliman Charifi-Alaoui, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Corine Alonso, responsable d'équipe de l'agence Chaumont,
- madame Alexandra Duwez, référente métiers de l'agence Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de l'agence Langres,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de l'agence Langres,
- monsieur Laurent Tabacchi, adjoint au directeur de l'agence Saint-Dizier,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de l'agence Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent métiers, plateforme de services centralisées

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à :
 - o monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - o madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures
 - o monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
 - o monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
 - o monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
 - o madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
 - o monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
 - o madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
 - o monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- 2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, à :
 - o madame Astrid Fisne, responsable d'équipe,
 - o monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
 - o madame Selima Gomri, mission responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
 - o monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,

- madame Anne Planté, responsable d'équipe
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois, à :
 - monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures,
 - monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
 - monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
 - monsieur Gwénaël Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
 - madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
 - monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
 - madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
 - monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
 -
- 2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :
 - madame Astrid Fisne, responsable d'équipe,
 - monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
 - madame Selima Gomri, mission responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
 - monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux, employeurs et demandeurs d'emploi,
 - madame Anne Planté, responsable d'équipe,
 - madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de

report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- monsieur Fabrice Herbert, directeur territorial Pôle emploi Marne,
- monsieur Joël Giebarck, directeur territorial délégué Pôle emploi Marne,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Aube
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Haute Marne,
- madame Chantal Sire, directrice territoriale Pôle emploi Ardennes,
- monsieur Pascal Sarti, direction territoriale Pôle emploi Ardennes,
- monsieur Edgard Beau, direction territoriale Pôle emploi Aube,
- madame Marylène Grepinet, direction territoriale de Pôle emploi Haute Marne.

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
 - o monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - o madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et relations extérieures
 - o monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
 - o monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
 - o monsieur Nicolas Buchmann, responsable de service offre de service demandeurs d'emploi,
 - o monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
 - o madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
 - o monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,

- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
 - madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l' Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
- madame Astrid Fisne, responsable d'équipe,
 - monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
 - madame Selima Gomri, mission responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
 - monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
 - madame Anne Planté, responsable d'équipe,
 - madame Séverine Vogel, responsable d'équipe.
- 3) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l' Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) à :
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe.

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilité

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision GdE n° 2019-11 DS IPR du 1^{er} février 2019 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} mars 2019.

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Grand Est

Décision GdE n° 2019-15 DS DR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions au sein de la région Grand Est et de ses pays frontaliers

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Grand Est, et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule en France métropolitaine et en ce qui concerne les pays frontaliers de la région Grand Est, ainsi que tous les états de frais.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,
- madame Valérie Arnoux, médiatrice régionale,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
- monsieur Philippe Laurain, responsable d'équipe pilotage des versions, paramétrie applicatifs, CRSI,
- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service métiers,
- monsieur Eric Cligny, responsable de service formation,
- madame Agnès Petitjean, responsable de service orientation,
- madame Florence Hersigny-Houdinet, responsable de service prestations,
- madame Karine Gourieux, responsable de service accompagnement demandeurs d'emploi,
- monsieur Eric Pollart, responsable de service relation entreprises,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- madame Laure Vicherat, responsable de service pilotage opérationnel, aides et mesures solidarité,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de service création d'entreprise frontaliers, secteur public, dispositifs spécifiques,
- madame Muriel Ketterlin, responsable de service transfrontalier et international,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Olivier Wehrle, adjoint au directeur performance réseau organisation-qualité-pilotage,
- monsieur Didier Curate, responsable de service pilotage des revues et du DDP,
- monsieur Philippe Berviller, responsable de service qualité et organisation,
- monsieur Denis Albisser, responsable de service pilotage du réseau,
- monsieur Jérôme Fornalczyk, en mission de responsable de service statistiques, études et évaluations, jusqu'au 30 avril 2019 et responsable de service études et analyses,
- monsieur Jean-François Savart, responsable de service FSE,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur appui, projets et affaires transverses,
- madame Céline Feldmann, responsable de service partenariat,
- madame Alexia Fevre, responsable de service appui projets et affaires générales,
- madame Carmen Waechter, responsable de service lab / digital,
- monsieur Lionel Hannewald, responsable de service communication – média et institutionnels,
- monsieur Elie Rosière, responsable d'équipe communication opérationnelle,
- madame Claudine Celli-Panek, responsable de service communication interne,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Laure Schwartz, en mission de responsable d'équipe rémunération 67, 68, 57 – droit local, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Frédérique Gaounach, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 – droit public,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Véronique Baris, responsable de service formation,
- madame Michèle Ragot, responsable de service développement des talents,

- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,
- madame Héloïse Leguillette-Cools, responsable de service dialogue social et juridique,
- madame Véronique Kremer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service santé et handicap,
- monsieur David Balandras, responsable de service qualité de vie au travail,
- madame Sophie Gomes, responsable service comptabilité finance – comptabilité générale et investissements,
- madame Patricia Roffino, responsable service comptabilité intervention, conventions et RH,
- monsieur Stéphane Morel, responsable de service contrôle de gestion,
- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Rémi Lepilliez, responsable d'équipe maintenance du patrimoine et opérations nouvelles,
- monsieur Jean-Pierre Lecuire, directeur achats, marchés et moyens généraux,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable du service moyens généraux,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats-marchés,
- monsieur Jacques Beaudinet, pilotage, coordination projets transverses,
- madame Marlyce Breun, directrice sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne-maîtrise des activités,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Stéphanie Es Saïdi, responsable de service management des risques et audit,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,
- monsieur Alain Waechter, responsable d'équipe comptabilités auxiliaires – finance,
- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,

Article 2 – Ordres de missions hors de France métropolitaine

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule hors de la France métropolitaine.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques.

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 3 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation temporaire de signature est donnée à titre exceptionnel en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Grand Est aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant supérieur ou égal à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

Bénéficiaire de la délégation temporaire exceptionnelle prévue au présent paragraphe :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 3 ci-dessous à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant strictement inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Bénéficiaire de la délégation visée au § 2 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur appui, projets et affaires transverses,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,
- monsieur Jean-Pierre Lecuire, directeur achats, marchés et moyens généraux,
- madame Marlyce Breun, directrice sécurité des personnes et des biens,

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 6 ci-dessous, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions

de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 6 Bénéficiaire de la délégation visée au § 5 du présent article :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur appui, projets et affaires transverses,
- madame Marlyce Breun, directrice sécurité des personnes et des biens,

§ 7 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 6 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service métiers,
- monsieur Eric Cligny, responsable de service formation,
- madame Agnès Petitjean, responsable de service orientation,
- madame Florence Hersigny-Houdinet, responsable de service prestations,
- madame Karine Gourieux, responsable de service accompagnement demandeurs d'emploi,
- monsieur Eric Pollart, responsable de service relation entreprises,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- madame Laure Vicherat, responsable de service pilotage opérationnel, aides et mesures solidarité,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de service création d'entreprise frontaliers, secteur public, dispositifs spécifiques,
- madame Muriel Ketterlin, responsable de service transfrontalier et international,
- monsieur Jean-François Savart, responsable de service FSE,
- madame Céline Feldmann, responsable de service partenariat,
- madame Alexia Fevre, responsable de service appui projets et affaires générales,
- madame Carmen Waechter, responsable de service lab / digital,
- monsieur Olivier Wehrle, adjoint au directeur performance réseau organisation-qualité-pilotage,
- monsieur Didier Curate, responsable de service pilotage des revues et du DDP,
- monsieur Philippe Berviller, responsable de service qualité et organisation,
- monsieur Denis Albisser, responsable de service pilotage du réseau,
- monsieur Jérôme Fornalczyk, en mission de responsable de service statistiques, études et évaluations, jusqu'au 30 avril 2019 et responsable de service études et analyses,
- monsieur Lionel Hannewald, responsable de service communication – média et institutionnels,
- madame Claudine Celli-Panek, responsable de service communication interne,
- madame Héloïse Leguillette-Cools, responsable de service dialogue social et juridique,
- madame Véronique Kremer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service santé et handicap,
- monsieur David Balandras, responsable de service qualité de vie au travail,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Véronique Baris, responsable de service formation,
- madame Michèle Ragot, responsable de service développement des talents,
- madame Sophie Gomes, responsable service comptabilité finance – comptabilité générale et investissements,
- monsieur Stéphane Morel, responsable de service contrôle de gestion,
- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable du service moyens généraux,

- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats-marchés,
- monsieur Jacques Beaudinet, pilotage, coordination projets transverses,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne-maîtrise des activités,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Stéphanie Es Saidi, responsable de service management des risques et audit,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,

§ 8 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service métiers,
- monsieur Eric Cligny, responsable de service formation,
- madame Agnès Petitjean, responsable de service orientation,
- madame Florence Hersigny-Houdinet, responsable de service prestations,
- madame Karine Gourieux, responsable de service accompagnement demandeurs d'emploi,
- monsieur Eric Pollart, responsable de service relation entreprises,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- madame Laure Vicherat, responsable de service pilotage opérationnel, aides et mesures solidarité,
- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de service création d'entreprise frontaliers, secteur public, dispositifs spécifiques,
- madame Muriel Ketterlin, responsable de service transfrontalier et international,
- monsieur Jean-François Savart, responsable de service FSE,
- madame Céline Feldmann, responsable de service partenariat,
- madame Alexia Fevre, responsable de service appui projets et affaires générales,
- madame Carmen Waechter, responsable de service lab / digital,
- monsieur Olivier Wehrle, adjoint au directeur performance réseau organisation-qualité-pilotage,
- monsieur Didier Curate, responsable de service pilotage des revues et du DDP,
- monsieur Philippe Berviller, responsable de service qualité et organisation,
- monsieur Denis Albisser, responsable de service pilotage du réseau,
- monsieur Jérôme Fornalczyk, en mission de responsable de service statistiques, études et évaluations, jusqu'au 30 avril 2019 et responsable de service études et analyses,
- monsieur Lionel Hannewald, responsable de service communication – média et institutionnels,
- madame Claudine Celli-Panek, responsable de service communication interne,
- madame Héloïse Leguillette-Cools, responsable de service dialogue social et juridique,
- madame Véronique Kremer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service santé et handicap,
- monsieur David Balandras, responsable de service qualité de vie au travail,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Véronique Baris, responsable de service formation,
- madame Michèle Ragot, responsable de service développement des talents,
- madame Sophie Gomes, responsable service comptabilité finance – comptabilité générale et investissements,
- madame Patricia Roffino, responsable service comptabilité intervention, conventions et RH,
- monsieur Stéphane Morel, responsable de service contrôle de gestion,
- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable du service moyens généraux,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats-marchés,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne-maîtrise des activités,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Stéphanie Es Saidi, responsable de service management des risques et audit,

- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,

§ 9 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 8 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Philippe Laurain, responsable d'équipe pilotage des versions, paramétrie applicatifs, CRSI,
- monsieur Alain Waechter, responsable d'équipe comptabilités auxiliaires – finance,
- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- monsieur Rémi Lepilliez, responsable d'équipe maintenance du patrimoine et opérations nouvelles,
- monsieur Elie Rosière, responsable d'équipe communication opérationnelle,
- madame Frédérique Gaounach, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 – droit public,
- madame Laure Schwartz, en mission de responsable d'équipe rémunération 67, 68, 57 – droit local, jusqu'au 31 mars 2019,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements,

Article 4 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation temporaire de signature est donnée à titre exceptionnel en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Grand Est aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant supérieur ou égal à 206 000 euros HT, émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

Bénéficiaire de la délégation temporaire exceptionnelle prévue au présent paragraphe :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 3 ci-dessous à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant strictement inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Bénéficiaire de la délégation visée au § 2 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques.

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 6 ci-dessous, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 6 Bénéficie de la délégation visée au § 5 du présent article :

- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,

§ 7 En cas d'absence ou d'empêchement de la personne visée au § 6 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable de service moyens généraux,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats-marchés,
- monsieur Jacques Beaudinet, pilotage, coordination projets transverses,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,

§ 8 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, à l'effet de signer, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable de service moyens généraux,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats-marchés,
- monsieur Jacques Beaudinet, pilotage, coordination projets transverses,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,

§ 9 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 8 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- monsieur Rémi Lepilliez, responsable d'équipe maintenance du patrimoine et opérations nouvelles
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements.

Article 5 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Pierre Lecuire, directeur achats, marchés et moyens généraux,

Article 6 – Autres contrats

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 ci-dessous au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail), et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Pierre Lecuire, directeur achats, marchés et moyens généraux,

Section 3 – Ressources humaines

Article 7 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux § 2 à 4 ci-dessous, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au

présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- 11. les contrats de travail dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les avenants aux contrats de travail et les décisions de nomination des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- 12. dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les autres documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, que ceux mentionnés au point 11. du présent paragraphe,
- 13. les décisions concernant la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, et les décisions de sanction disciplinaire consistant en un avertissement ou un blâme, pour les agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB,
- 14. les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi,
- 15. les décisions concernant l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, que ceux visés aux points 11. à 14. du présent paragraphe.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée aux 11 ; 12 ; 13 ; 14 et 15 du § 1 :

- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,

§ 3 Bénéficiaire de la délégation visée aux 12 ; 14 ; et 15 du § 1 :

- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Eric Arzac, chargé de mission de la direction de la performance sociale,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,

§ 4 Bénéficiaire de la délégation visée au 12 et 15 du § 1 :

- madame Frédérique Gaounach, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 – droit public,
- madame Laure Schwartz, en mission de responsable d'équipe rémunération 67, 68, 57 – droit local, jusqu'au 31 mars 2019.

§ 5 Bénéficiaire de la délégation visée au 15 du § 1 :

- madame Héloïse Leguillette-Cools, responsable de service dialogue social et juridique,
- madame Véronique Kremer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service santé et handicap,
- monsieur David Balandras, responsable de service qualité de vie au travail,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Véronique Baris, responsable de service formation,

- madame Michèle Ragot, responsable de service développement des talents,

Section 4 – Recouvrement

Article 8 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 Bénéficient de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Astrid Fisne responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission de responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,

- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Robert, référente métiers,

Article 9 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 9, § 1, faire procéder à son exécution et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Astrid Fisne responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission de responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Robert, référente métiers,

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure, faire procéder à son exécution, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,

- monsieur Gwénaël Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Astrid Fisne responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission de responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Robert, référente métiers,

§ 3 - Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L. 1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution à :

- monsieur Gwénaël Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Astrid Fisne responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission de responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi à Reims,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Robert, référente métiers,

Article 10 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1.1 Délégation temporaire de signature, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional Grand Est, est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, en son nom :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, à titre exceptionnel, sans limite de durée, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, à titre exceptionnel, sans limite de durée, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :
 - o monsieur David Gallier, directeur régional adjoint des opérations,
 - o madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
 - o monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
 - o monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
 - o madame Nathalie Patureau, directrice maîtrise des risques,
 - o monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,

1.2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, :
 - o monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
 - o monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
 - o madame Laure Vicherat, responsable de service pilotage opérationnel, aides et mesures solidarité,
 - o monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de service création d'entreprise frontaliers, secteur public, dispositifs spécifiques,
 - o monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
 - o madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
 - o monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
 - o madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,

- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Astrid Fisne responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission de responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Robert, référente métiers,

§ 2 – Remise de dette

2.1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur coordination des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice adjointe coordination des plateformes de services centralisés.

2.2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros, ainsi que sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,

- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Paul Bachelair, responsable de service création d'entreprise frontaliers, secteur public, dispositifs spécifiques,
- madame Laure Vicherat, responsable de service pilotage opérationnel, aides et mesures solidarité,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Astrid Fisne responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission de responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Robert, référente métiers,

§ 3 – Admission en non-valeur

3.1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,

3.2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, pour, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Astrid Fisne responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission de responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Robert, référente métiers,

Section 5 – Décisions sur recours

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- madame Marlyce Breun, directrice sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,

- monsieur Gwénaël Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur appui, projets et affaires transverses.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 ci-dessous à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marlyce Breun, directrice sécurité des personnes et des biens,
- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,

Article 13 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Grand Est, ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,
- monsieur Gwénaël Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe,

- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Astrid Fisne responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission de responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Robert, référente métiers,

Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Grand Est, ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- madame Marlyce Breun, directrice sécurité, sûreté des personnes et des biens,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne-maîtrise des activités,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Stéphanie Es Saidi, responsable de service management des risques et audit,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Astrid Fisne responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission de responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,

- madame Nathalie Robert, référente métiers,

Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,
- madame Héloïse Leguillette-Cools, responsable de service dialogue social et juridique,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 16 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Grand Est, ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 17 – Transactions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Jean-Pierre Lecuivre, directeur achats, marchés et moyens généraux,

Section 7 – Divers

Article 18 – au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Nathalie Patureau, directrice de la maîtrise des risques,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Gwénaél Valet, directeur des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi et adjointe au directeur des plateformes de services centralisés,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, en charge de la formation, prestations, aides et mesures,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe,
- monsieur Alain Risse, responsable d'équipe,
- madame Astrid Fisne responsable d'équipe,
- madame Selima Gomri, mission de responsable d'équipe, jusqu'au 31 mars 2019,
- madame Maryline Bourdin, référente métiers,
- madame Christelle Gil, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,

- monsieur François Cordier, référent métiers,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,
- madame Séverine Vogel, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Robert, référente métiers,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 9 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 19 – Abrogation

La décision GdE n° 2019-08 DS DR du 23 janvier 2019 est abrogée.

Article 20 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} mars 2019.

Philippe Siebert
directeur régional
de Pôle emploi Grand Est

Décision GdE n° 2019-16 CPLU du 1er mars 2019

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Grand Est

Le directeur régional de Pôle emploi Grand-Est,

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2012-888 du 17 juillet 2012 modifiant les dispositions relatives aux commissions paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2012-687 du 13 novembre 2012 fixant le règlement intérieur des commissions paritaires nationales et locales,

Vu la décision DG n° 2016-64 du 14 juin 2016 relative à la composition et aux attributions des commissions paritaires nationales et locales,

Décide :

Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Grand Est :

- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- monsieur Eric Arzac, chargé de mission de la direction de la performance sociale,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Véronique Baris, responsable de service formation,
- madame Michèle Ragot, responsable de service développement des talents,
- monsieur Alain Baris, chargé de mission partenariat,
- monsieur Emmanuel Grandemange, responsable du Pôle partenariats métiers à la direction territoriale de Meurthe et Moselle,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Valérie Borner, chargé de mission développement managérial, service développement des talents,
- monsieur Michel Cella, chargé de mission développement managérial, service développement des talents,
- madame Muriel De Biasi, responsable pilotage, qualité, RH, à la direction territoriale Moselle,
- madame Isabelle Weber, responsable partenariat et entreprises à la direction territoriale Moselle,
- monsieur David Balandras, responsable de service qualité de vie au travail,

Article 2

En cas d'absence du directeur régional, président de droit de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Grand Est, sont désignés présidents suppléants de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Grand Est :

- monsieur Abdelhak Nachit, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,

- monsieur Eric Arzac, chargé de mission de la direction de la performance sociale,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,

Article 3 - Abrogation

La décision GdE n° 2017-53 CPLU du 1^{er} juin 2017 est abrogée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi et prendra effet à compter de sa date de publication.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} mars 2019.

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Grand Est

Décision Gua n° 2019-07 DS DR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi ,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration et finances et gestion
- monsieur Benjamin Douine, management de fonction ressources humaines
- madame Murielle Leopold-Albert, directrice de la direction maîtrise des risques
- monsieur Jean-Claude Tormin, responsable du service système d'information
- madame Nadia Belhumeur, responsable du service comptabilité-finances
- madame Jocelyne Bernari, responsable d'équipe support logistique
- madame Guilaine Isaac, management de service – service moyens généraux
- madame Arlette Leon, responsable de services au sein de la direction des opérations
- madame Nicole Podan, responsable intégration offre de service ad intérim
- madame Tessa Francillette, management de service – Budget -contrôle de gestion
- madame Audrey René-Saint-Eloi, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Nathalie Alphonso, management de service développement R.H
- madame Marie-Céline Etienne, directrice des opérations ad intérim
- monsieur Josy Jouyet, management stratégie partenariat RSE-FSE
- madame Catherine Lachasse, management service FSE
- monsieur Sidney Adonis, management service communication
- madame Liliane Lake, management de fonction pilotage
- madame Christelle Grandbois, management de service formation
- monsieur Richard Francois-Julien, management de service gestion administrative et paye
- madame Nathalie Renard, management de service partenariat

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions

de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au présent § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration et finances et gestion

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à madame Guilaine Isaac, responsable du service moyens généraux, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution,

quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion et à monsieur Benjamin Douine, management de fonction ressources humaines, au sein de la direction des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- 2) les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- 3) les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4) les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- 5) les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- 6) les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion

Article 8 – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution.

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

§ 3 - Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L. 1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord:

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 60 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration finances et gestion

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration finances et gestion

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi

pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration finances et gestion

Section 5 – Décisions sur recours

Article 10 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à, monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de la présente décision.

Article 11 – Recours préalables obligatoires et recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord :

- pour des manquements constatés à compter du 1er janvier 2019, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement,
- les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du même code. »

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à, monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Pierre Carlier, responsabilité de mission droit social à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans la limite de ses attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, et de monsieur Pierre Carlier, responsabilité de mission droit social, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration et finances et gestion.

Article 13 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Murielle Leopold-Albert directrice de la maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benjamin Douine, management de fonction ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 16 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 17 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion

Section 7 – Divers

Article 18 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 19 – Abrogation

La décision Gua n° 2019-01 DS DR du 14 janvier 2019 est abrogée.

Article 20 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1^{er} mars 2019.

Olivier Pelvoizin,
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2019-08 DS PTF du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la plate-forme régionale de production

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 : Fonctionnement général

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'agence et plaintes

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région.
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 4) les plaintes sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la plate-forme.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Anne Jermidi, directrice territoriale zone Basse-Terre & Îles du Nord
- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Didier Boa, management d'équipe plateforme – pôle paiement au sein de la plateforme régionale de production
- madame Marika Marie-Céline, management d'équipe au sein de la plateforme régionale de production

Section 2 : Placement et contrôle de la recherche d'emploi

Article 2 – Bons

§ 1- Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Anne Jermidi, directrice territoriale zone Basse-Terre & Îles du Nord
- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Didier Boa, management d'équipe plateforme – pôle paiement au sein de la plateforme régionale de production
- madame Marika Marie-Céline, management d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Agnès Barnacin, gestionnaire appui prestation au sein de la plateforme régionale de production
- madame Valérie Hildebert, gestionnaire appui prestation au sein de la plateforme régionale de production
- madame Rose- Hélène Cayarcy-Zebre, gestionnaire appui prestation au sein de la plateforme régionale de production

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Anne Jermidi, directrice territoriale zone Basse-Terre & Îles du Nord
- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marika Marie-Céline, management d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Didier Boa, management d'équipe plateforme – pôle paiement au sein de la plateforme régionale de production
- madame Keezy Pierre-Justin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Abymes
- madame Magali Francietta, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Baie-Mahault
- madame Jeannise Dacalor, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Basse-Terre
- monsieur Tony Landee, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bouillante
- madame Guinette Zubar, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Capesterre Belle- Eau
- monsieur Jean-Philippe Vermot de Boisrolin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Magali Isnard, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marie-Galante
- madame Joëlle Bartebin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Morne-à-l'eau
- madame Gladys Mouniman, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Maggy Theophile – Desiree, référent métiers au sein de la plateforme régionale de production
- madame Sandrine Gervelas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Rosiane Geromegnace, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Port-Louis
- madame Laura Valentin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-François
- madame Fabiola Cesarus-Rioual, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin
- monsieur Olivier Emmanuel Procope, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sainte – Rose

Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 3 de la présente décision.

§ 2 - Bénéficie de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne visée au § 2 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Anne Jermidi, directrice territoriale Basse-Terre & Îles du Nord

Section 3 – Recouvrement, contentieux et production au passif

Article 5 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions :

- 1) les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles

l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;

- 2) les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- 3) les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4) les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- 5) les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- 6) les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficie de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marika Marie-Céline, management d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Didier Boa, management d'équipe plateforme – pôle paiement au sein de la plateforme régionale de production

Article 6 – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre & Îles du Nord, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 5, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre & Îles du Nord, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production

§ 3 - Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L. 1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre & Îles du Nord, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie

des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production
- madame Jacqueline Belfort, gestionnaire contentieux au sein du service de production centralisée

Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre & Îles du Nord, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre & Îles du Nord, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre & Îles du Nord, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Article 8 – Territorialité

La plate-forme ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 9 – Abrogation

La décision Gua n° 2019-03 DS PTF du 14 janvier 2019 est abrogée.

Article 10– Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1^{er} mars 2019.

Olivier Pelvoizin
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2019-09 DS Dépense du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement, :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations.
- monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations.
- monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015.

Article 5 – Abrogation

La décision Gua n° 2018-19 DS Dépense du 17 septembre 2018 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1^{er} mars 2019.

Olivier Pelvoizin,
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2019-10 CMC du 1er mars 2019

Composition de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-6 19°), R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi approuvé par délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment son article 9,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Décide :

Article 1

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord en application des dispositions de l'article 9 du règlement intérieur susvisé :

- monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public ou, en cas de marché public coordonné dans les conditions prévues au chapitre III de la partie I du règlement intérieur susvisé, un représentant de chacune des structures participant à la coordination ou, en cas de marché public coordonné répondant aux besoins en formation, hébergement et restauration d'un campus, un représentant de chacune des directions régionales et du campus concernés,
- un représentant du service moyens généraux – service achats,
- un représentant du service affaires juridiques, qui en assure le secrétariat
- un représentant du service relations sociales,

Sont en outre membres, avec voix consultative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord en application des dispositions de l'article 9 du règlement intérieur susvisé :

- le contrôleur général économique et financier auprès de Pôle emploi ou son représentant,
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de Pôle emploi ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, monsieur Jean- Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, assure la présidence de la commission. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pierre-Charles Pougoue et de monsieur Jean-Paul Audebert, madame Natacha Berry-mondor, management de la fonction administration, finances et gestion, assure la présidence de la commission.

Article 3

La décision Gua n° 2018-27 CMC du 17 septembre 2018 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1^{er} mars 2019.

Olivier Pelvoizin,
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2019-11 DS DT du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,

Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier et signer les conventions départementales ou locales de subvention
- 3) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,

Article 3 – Marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de signer, lorsque leur montant est supérieur à 25 000 euros HT et inférieur à 144 000 euros HT, les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 4 – Délégués

§ 1 - Bénéficiaires des délégations visées aux articles 1, 2 et 3, à titre permanent :

- monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint à la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion
- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre & Îles du Nord
- monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial Zone Grande-Terre.

Article 5 – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de paiement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois,

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre et Îles du Nord, et à monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial Zone Grande-Terre, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre et Îles du Nord, et à monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial Zone Grande-Terre, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

§ 4 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre et Îles du Nord, et à monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial Zone Grande-Terre,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions rendues au titre des § 1 et § 2 du présent article.

Article 6 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et pour les manquements constatés à compter du 1er janvier 2019, les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement, à :

- madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre & Îles du Nord
- monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial Zone Grande-Terre.

Article 7 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes mentionnées au présent paragraphe , à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale à :

- monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint à la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion
- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre & Îles du Nord
- monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial Zone Grande-Terre.

Article 8 – Abrogation

La décision Gua n° 2019-02 DS DT du 14 janvier 2019 est abrogée.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1er mars 2019.

Olivier Pelvoizin,
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2019-12 CPLU du 1er mars 2019

Désignation des membres représentant l'établissement aux commissions paritaires locales uniques réunies en formation conjointe de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord,

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du Code du travail,

Vu le décret n° 2012-888 du 17 juillet 2012 modifiant les dispositions relatives aux commissions paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2012-687 du 13 novembre 2012 fixant le règlement intérieur des commissions paritaires nationales et locales,

Vu la décision DG n° 2016-64 du 14 juin 2016 relative à la composition et les attributions des commissions paritaires nationales et locales,

Décide :

Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord :

- monsieur Olivier Pelvoizin, directeur régional
- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Pierre-Charles Pogoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion
- monsieur Benjamin Douine, directeur des ressources humaines
- monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial zone Grande-Terre
- madame Anne Jermidi, directrice territoriale zone Basse-Terre et Îles du Nord

Article 2

En cas d'absence du directeur régional, président de droit de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord, sont désignés présidents suppléants de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord :

- monsieur Pierre-Charles Pogoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion
- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Benjamin Douine, directeur des ressources humaines

Article 3 - Abrogation

Cette décision abroge la décision Gua n° 2018-23 CPLU du 17 septembre 2018.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1^{er} mars 2019.

Olivier Pelvoizin
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2019-13 DS Agences du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de radiation, radiation et suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation :

- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Chantal Charles, responsable d'équipe ad interim au sein de l'agence pôle emploi des Abymes
- madame Keezy Pierre-Justin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi des Abymes
- madame Guyslaine Beauzieres, management opérationnel au sein de l'agence Abymes Caruel
- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Magali Francietta, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Peggy Massicote-Zozio, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Fannie Paturot, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Jeannise Dacalor, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Madly Nemorin, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Tony Landee, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- madame Gilda Ceprika, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Saïda Gougougnan-Zadigue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Guinette Zubar, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- monsieur Paul-Henry Mandine, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Jarry

- madame Nadeije Durimele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- monsieur Jean-Philippe Vermot de Boisrolin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Magali Ismard, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- monsieur Patrick Pommier, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Valérie Guiougou-Bartebin, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Joëlle Bartebin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Christiane Jacquet-Crétides, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Sophia Labeth Barba, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Gladys Mouniman, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Petit-Bourg
- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Didier Boa, management d'équipe plateforme-pôle paiement au sein de la plateforme régionale de production
- madame Marika Marie-Céline, management d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Magguy Théophile – Desirée, référent métiers au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame France-Lise Geoffroy, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Catherine Buisson-Cayarcy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Sandrine Gervelas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Christian Agapé directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- monsieur Harry Bourguignon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Rosiane Geromegnace, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis

- madame Fabienne Eugénie, directrice d'agence ad interim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Charles Commin, adjoint à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Maurille Araminthe, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Pierre-André Aubertin, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Laura Valentin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Courtat, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence de Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Fabiola Cesarus-Rioual, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Rosalie Wade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sainte-Rose
- madame Agnès Dode, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Gladys Gobelin Toumson, chef d'équipe allocataires au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- monsieur Olivier Emmanuel Procope, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,

- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier et signer les conventions locales de subvention ;
- 3) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de signer, dans la limite d'un montant de 25 000 euros HT, les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 5 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2, 3 et 4, à titre permanent :

- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Guyslaine Beauzieres, management opérationnel au sein de l'agence Abymes Caruel,
- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Madly Nemorin, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- madame Gilda Ceprika, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- monsieur Paul-Henry Mandine, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- monsieur Patrick Pommier, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Christiane Jacquet-Crétides, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame France-Lise Geoffroy, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Christian Agapé, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Fabienne Eugénie, directrice d'agence ad interim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin
- madame Nathalie Courtat, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence de Saint-Martin
- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose.

Article 6 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 :

- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Chantal Charles, responsable d'équipe ad intérim au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Keezy Pierre-Justin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Magali Francietta, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Peggy Massicote-Zozio, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Fannie Paturot, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre

- madame Jeannise Dacalor, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Tony Landee, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Saïda Gougougnan-Zadigue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Guinette Zubar, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Nadeije Durimele, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Jarry
- monsieur Jean-Philippe Vermot de Boisrolin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Magali Ismard, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Valérie Guiougou-Bartebin, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Joëlle Bartebin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Sophia Labeth Barba, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Petit-Bourg
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Petit-Bourg
- madame Gladys Mouniman, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Petit-Bourg
- monsieur Didier Boa, management d'équipe plateforme-pôle paiement au sein de la plateforme régionale de production
- madame Marika Marie-Céline, management d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Magguy Theophile – Desiree, référent métiers au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Catherine Buisson-Cayarcy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Sandrine Gervelas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Harry Bourguignon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Rosiane Geromegnace, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- monsieur Charles Commin, adjoint à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Maurille Araminthe, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Pierre-André Aubertin, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Laura Valentin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-François

- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Rosalie Wade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Fabiola Cesarus-Rioual, référents métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Agnès Dode, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Gladys Gobelin Toumson, chef d'équipe allocataires au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- monsieur Olivier Emmanuel Procope, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

A l'article 2 :

- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Chantal Charles, responsable d'équipe ad intérim au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Peggy Massicote-Zozio, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Fannie Paturot, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Saïda Gougougnan-Zadigue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Sophia Labeth Barba, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Petit-Bourg
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Petit-Bourg
- monsieur Didier Boa, management d'équipe plateforme-pôle paiement au sein de la plateforme régionale de production
- madame Marika Marie-Céline, management d'équipe plateforme régionale de production
- madame Catherine Buisson-Cayarcy, responsable d'équipe au sein de l'agence Pointe-à-Pitre
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Harry Bourguignon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- monsieur Charles Commin, adjoint à la directrice d'agence au sein de l'agence de pôle emploi Saint-François

- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Maurille Araminthe, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Pierre André Aubertin, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Rosalie Wade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Agnès Dode, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Gladys Gobelin Toumson, chef d'équipe allocataires au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

Aux articles 3 et 4 :

- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- monsieur Charles Commin, adjoint à la directrice d'agence au sein de pôle emploi Saint-François

Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Chantal Charles, responsable d'équipe ad interim au sein de l'agence pôle emploi des Abymes
- madame Keezy Pierre-Justin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi des Abymes
- madame Guyslaine Beauzies, management opérationnel au sein de l'agence Abymes Caruel
- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault

- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Magali Francietta, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Peggy Massicote-Zozio, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Fannie Paturot, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Jeannise Dacalor, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Madly Nemorin, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Tony Landee, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- madame Gilda Ceprika, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Saïda Gougougnan-Zadigue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Guinette Zubar, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- monsieur Paul-Henry Mandine, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Nadeije Durimele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- monsieur Jean-Philippe Vermot de Boisrolin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Magali Ismard, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- monsieur Patrick Pommier, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau

- madame Valérie Guiougou-Bartebin, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Joëlle Bartebin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Christiane Jacquet-Crétides, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Sophia Labeth Barba, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Gladys Mouniman, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Petit-Bourg
- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Didier Boa, management d'équipe plateforme-pôle paiement au sein de la plateforme régionale de production
- madame Marika Marie-Céline, management d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Magguy Théophile – Desirée, référent métiers au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame France-Lise Geoffroy, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Catherine Buisson-Cayarcy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Sandrine Gervelas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Christian Agapé directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- monsieur Harry Bourguignon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Rosiane Geromegnace, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Fabienne Eugénie, directrice d'agence ad interim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Charles Commin, adjoint à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Maurille Araminthe, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Pierre-André Aubertin, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Laura Valentin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Courtat, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence de Saint-Martin

- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Fabiola Cesarus-Rioual, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Rosalie Wade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sainte-Rose
- madame Agnès Dode, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Gladys Gobelin Toumson, chef d'équipe allocataires au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- monsieur Olivier Emmanuel Procope, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, , des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros :

- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Guyslaine Beauzieres, management opérationnel au sein de l'agence Abymes Caruel,
- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Madly Nemorin, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- madame Gilda Ceprika, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- monsieur Paul-Henry Mandine, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- monsieur Patrick Pommier, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Christiane Jacquet-Crétides, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production

- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame France-Lise Geoffroy, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Christian Agapé, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Fabienne Eugénie, directrice d'agence ad interim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin
- madame Nathalie Courtat, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence de Saint-Martin
- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Chantal Charles, responsable d'équipe ad intérim au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Keezy Pierre-Justin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Magali Francietta, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Peggy Massicote-Zozio, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Fannie Paturot, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Jeannise Dacalor, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Tony Landee, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Saïda Gougougnan-Zadigue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Guinette Zubar, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Nadeije Durimele, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Jarry
- monsieur Jean-Philippe Vermot de Boisrolin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Magali Ismard, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau

- madame Valérie Guiougou-Bartebin, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Joëlle Bartebin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Sophia Labeth Barba, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Petit-Bourg
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Petit-Bourg
- madame Gladys Mouniman, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Petit-Bourg
- monsieur Didier Boa, management d'équipe plateforme-pôle paiement au sein de la plateforme régionale de production
- madame Marika Marie-Céline, management d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Magguy Theophile – Desiree, référent métiers au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Catherine Buisson-Cayarcy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Sandrine Gervelas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Harry Bourguignon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Rosiane Geromegnace, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- monsieur Charles Commin, adjoint à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Maurille Araminthe, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Pierre-André Aubertin, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Laura Valentin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Rosalie Wade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Fabiola Cesarus-Rioual, référents métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Agnès Dode, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Gladys Gobelin Toumson, chef d'équipe allocataires au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- monsieur Olivier Emmanuel Procope, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

§ 4 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros :

- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Guyslaine Beauzieres, management opérationnel au sein de l'agence Abymes Caruel,
- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Madly Nemorin, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- madame Gilda Ceprika, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- monsieur Paul-Henry Mandine, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- monsieur Patrick Pommier, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Christiane Jacquet-Crétides, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame France-Lise Geoffroy, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Christian Agapé, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Fabienne Eugénie, directrice d'agence ad interim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin
- madame Nathalie Courtat, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence de Saint-Martin
- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Chantal Charles, responsable d'équipe ad intérim au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Keezy Pierre-Justin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Magali Francietta, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Peggy Massicote-Zozio, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Fannie Paturot, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Jeannise Dacalor, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante

- monsieur Tony Landee, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Saïda Gougougnan-Zadigue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Guinette Zubar, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Nadeije Durimele, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Jarry
- monsieur Jean-Philippe Vermot de Boisrolin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Magali Isnard, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Valérie Guiougou-Bartebin, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Joëlle Bartebin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Sophia Labeth Barba, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Petit-Bourg
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Petit-Bourg
- madame Gladys Mouniman, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Petit-Bourg
- monsieur Didier Boa, management d'équipe plateforme-pôle paiement au sein de la plateforme régionale de production
- madame Marika Marie-Céline, management d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Magguy Theophile – Desiree, référent métiers au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Catherine Buisson-Cayarcy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Sandrine Gervelas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Harry Bourguignon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Rosiane Geromegnace, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- monsieur Charles Commin, adjoint à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Maurille Araminthe, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Pierre-André Aubertin, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Laura Valentin, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin

- madame Rosalie Wade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Fabiola Cesarus-Rioual, référents métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Agnès Dode, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Kitty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Gladys Gobelin Toumson, chef d'équipe allocataires au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- monsieur Olivier Emmanuel Procopé, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

§ 5 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article :

- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Guyslaine Beauzeries, management opérationnel au sein de l'agence Abymes Caruel,
- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Madly Nemorin, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- madame Gilda Ceprika, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- monsieur Paul-Henry Mandine, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- monsieur Patrick Pommier, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Christiane Jacquet-Crétides, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame France-Lise Geoffroy, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Christian Agapé, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Fabienne Eugénie, directrice d'agence ad interim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Martin
- madame Nathalie Courtat, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence de Saint-Martin
- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

Article 8 – Abrogation

La décision Gua n° 2019-04 DS Agences du 14 janvier 2019 est abrogée.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1er mars 2019.

Olivier Pelvoizin
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2019-14 DS IPR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1 et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Pierre –Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion
- madame Anne Jermidi, directrice territoriale Basse-Terre & Îles du Nord
- monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial Grande-Terre
- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Chantal Charles, responsable d'équipe ad interim au sein de l'agence pôle emploi des Abymes
- madame Guyslaine Beauzieres, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Abymes Caruel
- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Peggy Massicote-Zozio, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Fannie Paturot, management d'équipe, au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Madly Nemorin, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guigonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- madame Gilda Ceprika, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Saïda Gougougnan-Zadigue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- monsieur Paul-Henry Mandine, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Nadeije Durimele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- monsieur Patrick Pommier, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Valérie Guiougou-Bartebin, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau

- madame Christiane Jacquet-Crétides, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Sophia Labeth Barba, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Didier Boa, management d'équipe plateforme-pôle paiement au sein de la plateforme régionale de production
- madame Marika Marie-Céline, management d'équipe plateforme régionale de production
- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame France-Lise Geoffroy, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Catherine Buisson-Cayarcy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Christian Agapé directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- monsieur Harry Bourguignon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Fabienne Eugénie, directrice d'agence ad interim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Charles Commin, adjoint à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Maurille Araminthe, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Pierre-André Aubertin, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Courtat, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence de Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Rosalie Wade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sainte-Rose
- madame Agnès Dode, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Gladys Gobelin Toumson, chef d'équipe allocataires au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation

professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Pierre –Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion
- madame Anne Jermidi, directrice territoriale Basse-Terre & Îles du Nord
- monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial Grande-Terre
- monsieur Eddy Pinson, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- monsieur Alain Montout, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Marie-Alex Youssouf-Loche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Chantal Charles, responsable d'équipe ad interim au sein de l'agence pôle emploi Abymes
- madame Guyslaine Beauzies, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Abymes Caruel
- madame Béatrice Regard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Catherine Petit, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Baie-Mahault
- monsieur Davy de Lacaze, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- monsieur Gérard Rutick, adjoint au directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Peggy Massicote-Zozio, responsable d'équipe de production au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Fannie Paturot, management d'équipe, au sein de l'agence pôle emploi Basse-Terre
- madame Madly Nemorin, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Bouillante
- madame Gilda Ceprika, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- madame Saïda Gougougnan-Zadigue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Capesterre Belle-Eau
- monsieur Paul-Henry Mandine, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Nadeije Durimele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Jarry
- madame Maguy Fumont-Samson, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Marie-Galante
- monsieur Patrick Pommier, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Viviane Kiavué, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau

- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Valérie Guiougou-Bartebin, management d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Morne-à-l'eau
- madame Christiane Jacquet-Crétides, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Sophia Labeth Barba, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Dominique Bigard-Poucet, directrice au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Didier Boa, management d'équipe plateforme-pôle paiement au sein de la plateforme régionale de production
- madame Marika Marie-Céline, management d'équipe plateforme régionale de production
- monsieur Marc Roy-Camille, directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Hélène Synésius, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame France-Lise Geoffroy, management opérationnel au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Pointe-à-Pitre
- madame Catherine Buisson-Cayarcy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pôle emploi Pointe-à-Pitre
- monsieur Christian Agapé directeur d'agence au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- monsieur Harry Bourguignon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Port-Louis
- madame Fabienne Eugénie, directrice d'agence ad interim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Charles Commin, adjoint à la directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Maurille Araminthe, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- monsieur Pierre-André Aubertin, responsable d'équipe par intérim au sein de l'agence pôle emploi Saint-François
- madame Jessie Thenard, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Courtat, directrice d'agence adjointe au sein de l'agence de Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Rosalie Wade, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Martin
- madame Lysiane Chais, directrice d'agence au sein de l'agence pôle emploi de Sainte-Rose
- madame Agnès Dode, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose
- madame Gladys Gobelin Toumson, chef d'équipe allocataires au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Rose

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion
- lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre & Îles du Nord

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Pierre-Charles Pougoue, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre & Îles du Nord,
- 3) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) à :
 - o madame Anne Jermidi, directrice territoriale Zone Basse-Terre & Îles du Nord

- madame Jacqueline Belfort, gestionnaire contentieux, au sein du service de production centralisée
- madame Véronique Jean-Baptiste, gestionnaire contentieux, au sein du service de production centralisée

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision Gua n° 2018-30 DS IPR du 12 novembre 2018 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1^{er} mars 2019.

Olivier Pelvoizin,
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2019-15 DP IRP du 1er mars 2019

Délégation de pouvoir du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion à l'effet de présider le C.H.S.C.T. et d'animer les réunions des délégués du personnel

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment les articles, L 2311-1 et suivants, L. 4611-1 et suivants, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Article 1 – Délégation de pouvoir

§ 1 Délégation de pouvoir est donnée au directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, incombant au chef d'établissement en matière d'institutions représentatives du personnel de la direction régionale autres que le comité d'établissement, dans les conditions prévues par le code du travail et notamment :

- d'organiser les réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T) et des délégués du personnel,
- d'établir l'ordre du jour et de convoquer les personnes participant à ces réunions dans les conditions prévues par les textes applicables,
- de recueillir les avis et consultations prévus par la loi,
- de présider et d'animer les réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et d'animer les réunions des délégués du personnel,
- d'assurer l'information obligatoire auprès de l'inspecteur du travail dans le cadre du fonctionnement de ces instances.

§ 2 La délégation de pouvoir visée au § 1 du présent article ne fait pas obstacle à ce que, à titre exceptionnel, le directeur régional puisse, s'il l'estime opportun eu égard aux circonstances et après en avoir préalablement informé son délégataire par écrit, présider lui-même une réunion déterminée du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou des délégués du personnel.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement du bénéficiaire de la présente délégation de pouvoir, celui-ci est autorisé à donner une procuration écrite, préalable et spéciale à un agent de la direction régionale cadre dirigeant ou cadre supérieur au sens des articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou, concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, à un agent de niveaux VA ou VB, ou relevant du personnel fonctionnel de direction placé sous l'autorité hiérarchique directe d'un cadre dirigeant, à l'effet de présider une réunion déterminée du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou d'animer une réunion déterminée des délégués du personnel ou, plus généralement, d'assurer les relations avec ces deux instances représentatives du personnel pendant la période d'absence ou d'empêchement considérée.

Article 2 – Abrogation

La décision Gua n° 2018-26 DP IRP du 17 septembre 2018 est abrogée.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1^{er} mars 2019.

Olivier Pelvoizin
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Ma n° 2019-04 DS DR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Martinique et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Nathalie Salomon, responsable de la direction du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques
- madame Dalila DIB, responsable du pôle pilotage de la performance régionale / statistique
- madame Danielle Marie-Magdelaine, responsable du pôle maîtrise des risques / contrôle interne / prévention des fraudes
- madame Sonia Sainte-Rose, responsable de la direction administrative et financière
- madame Régine Guillaume, responsable du pôle achats logistique immobilier sécurité
- monsieur Vincent Bonheur, responsable du service informatique
- monsieur Jude Biron, responsable du service communication
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production
- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier
- madame Julie Annama, Adjointe au directeur des ressources humaines
- madame Véronique Giffard, responsable du pôle développement des ressources humaines

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint
- madame Marie-Denise Roussi, directrice de la stratégie et des projets
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord atlantique
- monsieur David Baes, directeur territoriale délégué, Nord et Sud

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent § 2 :

- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,

- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, et à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à madame Julie Annama, adjointe au directeur des ressources humaines, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, au sein de la direction des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :

- les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- 2) les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- 3) les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4) les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- 5) les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- 6) les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production
- madame Suzanne Racine, référente métier à la plateforme de production
- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Atlantique
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud

Article 8 – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production, et à madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Suzanne Racine, référente métiers à la plateforme de production
- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Atlantique
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, et à madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Atlantique
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud

§ 3 - Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L. 1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Atlantique
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets
- madame Annie Zaïre-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, et à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets
- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets, et à madame Sonia Sainte-Rose, responsable de la direction administrative et financière, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production
- madame Suzanne Racine, référente métier à la plateforme de production
- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, et à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat et à, monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets
- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Atlantique
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud

Délégation permanente de signature est donnée à madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production
- madame Suzanne Racine, référente métier à la plateforme de production
- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier

Section 5 – Décisions sur recours

Article 10 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de la présente décision.

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Martinique, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite de ses attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, de monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, de monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et de monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, madame Marie-Claude Babot, chargée de sécurité.

Article 13 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Martinique ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à madame Nathalie Salomon, responsable de la direction du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques, et à madame Marie-Louise Monrapha, responsable du service contentieux fraudes, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Martinique ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 16 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite des

attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Martinique ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 17 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 40 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines.

Section 7 – Divers

Article 18 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, et à madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production, madame viviane Tereau, responsable du pôle métier, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 19 – Abrogation

La décision Ma n° 2018-10 DS DR du 5 décembre 2018 est abrogée.

Article 20 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort-de-France, le 1^{er} mars 2019.

Antoine Denara,
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Décision Ma n° 2019-05 DS Agences du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de radiation, radiation et suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de l'agence pôle emploi A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de l'agence pôle emploi Marin

- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3, à titre permanent :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice de pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice de pôle emploi Francois
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur de pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice de pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 :

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Joelle Cabit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys

- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoareau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée

A l'article 2 :

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Joelle Cabit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys

- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoareau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée

Aux articles 3 et 4 :

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de

l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Bénéficiaires de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Joelle Cabit, référente métiers au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoareau, référente métiers au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de pôle emploi A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi A2S
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein de pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de pôle emploi Trinité
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers au sein de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de pôle emploi Francois
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein de pôle emploi Francois
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de pôle emploi Marin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein de pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée

- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de pôle emploi A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de pôle emploi Trinité
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de pôle emploi Francois
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de pôle emploi Marin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée

- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de pôle emploi A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de pôle emploi Trinité
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de pôle emploi Francois
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de pôle emploi Marin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes,

statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Joelle Cabit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoareau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée

- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée

§ 4 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de pôle emploi A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de pôle emploi Trinité
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de pôle emploi Francois
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de pôle emploi Marin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi

pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Joelle Cabit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoareau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée

- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée

§ 5 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à, monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article.

Article 7 – Abrogation

La décision Ma n° 2019-03 DS Agences du 15 février 2019 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort-de-France, le 1er mars 2019.

Antoine Denara,
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Décision Ma n° 2019-06 DS PTF du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la plate-forme

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Martinique et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région.
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 4) les plaintes sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la plate-forme.

§ 2 - Bénéficie de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne visée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier
- madame Suzanne Racine, référente métiers à la plateforme de production
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets

Article 2 – Bons

§ 1- Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons

SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 - Bénéficie de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne visée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier
- madame Suzanne Racine, référente métiers à la plateforme de production
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 - Bénéficie de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne visée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Joelle Cabit, référente métiers au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre

- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoareau, référente métiers au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de pôle emploi A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi A2S
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein de pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Alain Thaly, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de pôle emploi Trinité
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers au sein de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de pôle emploi Francois
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein de pôle emploi Francois
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de pôle emploi Marin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein de pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée centre et nord atlantique
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué nord et sud

Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 3 de la présente décision.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée centre et nord atlantique
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué nord et sud

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint
- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat

Article 5 – Territorialité

La plate-forme ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 6 – Abrogation

La décision Ma n° 2019-01 DS PTF du 15 février 2019 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort-de-France, le 1^{er} mars 2019.

Antoine Denara
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Décision Oc n° 2019-12 DS Agences du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L.5426-2, L.5426-5, R. 5312-4, R. 5312-25, R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de radiation, radiation et suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Christiane Rouge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Anne-Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Marchand, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Alain Sampietro, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Martin, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Yolande Zorzi, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Hervé Lantelme, directeur d'agence de pôle emploi Castelnaudary
- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Ingrid Blume, référente métiers de pôle emploi Castelnaudary
- madame Evelyne Roche, directrice d'agence de pôle emploi Limoux
- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Geneviève Boutière, référente métiers de pôle emploi Limoux
- monsieur Pierre Gouzy, directeur de pôle emploi Narbonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne
- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaël Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint-Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Claudine Delsol, référente métiers de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gilbert Rasse, référent métiers de pôle emploi Narbonne
- madame Patricia Dandeu, directrice de pôle emploi Lézignan
- madame Caroline Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Virginie Piérard, référente métiers de pôle emploi Lézignan
- monsieur Boris Fourcade, directeur de pôle emploi Foix
- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Pascale Pont, référente métiers de pôle emploi Foix
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- madame Marie-Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- madame Delphine Carrola, référente métiers de pôle emploi Lavelanet
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers
- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Pamiers
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- monsieur Philippe Teyssieux, référent métiers de pôle emploi Pamiers
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Girons
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Cristelle Roux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Martine Combier, référente métiers de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Marie-Claude Tuffery, directrice de pôle emploi Alès Gardon
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon

- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Sophie Caron, référente métiers de pôle emploi Alès Gardon
- madame Hélène Astruc, directrice de pôle emploi Alès Avène
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Danielle Ienny, référente métiers de pôle emploi Alès Avène
- madame Evelyne Belot, directrice de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Frédérique Gervot, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Vallat, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Ferre, référente métiers de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Catherine Roy, directrice de pôle emploi Beaucaire
- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Claire Montbrun-Mutschler, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Sandra Dauphin, référente métiers de pôle emploi Beaucaire
- madame Florence Masse-Navette, directrice de pôle emploi Mende
- madame Sylvie Filip directrice adjointe de pôle emploi Mende
- monsieur Georges Merle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Catherine Piolle, référente métiers de pôle emploi Mende
- monsieur William Galtier, directeur de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Emmanuel Paris, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes 7 collines
- madame Béatrice Malakoff, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Thierry Calmon, référent métiers de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Lydie Hébert, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame, Rose Marie Gallardo, directrice de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Marie-Pierre Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Py, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Roselyne Calmettes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Michèle Donelli, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Virginie Soja, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Valérie Reboul-Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Radia Barbach, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Aurore Mardille-Vidal, référente métiers de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- monsieur Frédéric Besset, directeur de pôle emploi Vauvert
- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Ghislain Fourcadier, référent métiers de pôle emploi Vauvert
- madame Carine Valencia, directrice de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Yannick Vayssettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Hélène Graneris, référente métiers de pôle emploi Le Vigan

- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de pôle emploi Le Vigan
- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve les Avignon
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve les Avignon
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Karine Dumont, référente métiers de pôle emploi Villeneuve les Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Cavoleau, directrice de pôle emploi Agde
- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Muriel Sireyjol, référente métiers de pôle emploi Agde
- madame Anne-Marie Ferrandez, directrice de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie-Claude Mendez, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Virginie Ourahli, référente métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Paul Vallve, référent métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Frédéric Ferré, directeur de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean-Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothée Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Agnès Lacroux, référente métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Alexandre Brechenmacher, référent métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Marc Vigne, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Nathalie Bastoul, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Ludovic Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Karim Taalat, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Jeannine Verdeil, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sylvie Alégret, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur de pôle emploi Lunel
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Catherine Chaneaux, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Sylvia Nastorg, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Odile Schaller, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Eva Rimini, directrice de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie Gianordoli, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau

- madame Françoise Argenson, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnaud
- madame Elisabeth Sentenac, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnaud
- monsieur Frédéric Clément, référent métiers de pôle emploi Montpellier Castelnaud
- madame Dominique Basse, directrice de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieaux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Gomes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Martine Bretl, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Catherine Munteanu, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Antony Cuzzit, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Pierre De Vichet, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gérald Testard, directeur de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint au sein de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieaux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Céline Orempuller, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Monique Pradel, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Frédérique Mauro, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Françoise Poulain, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Laurence Cordier, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Joëlle Betz-Emonet, directrice de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Joëlle Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Perrine Coury, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sandra Loizon, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Hélène Delmas, directrice de pôle emploi Pézenas
- madame Catherine Marchese-Nofre, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Isabelle Blazy, référente métiers de pôle emploi Pézenas
- monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de pôle emploi Pézenas
- madame Christine Lutigneaux, directrice de pôle emploi Sète
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Nathalie Rousselle, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyrinque, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Fabienne Batinelli, référente métiers de pôle emploi Sète
- madame Catherine Bariolle, référente métiers de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- madame Mireille Hannet, directrice de pôle emploi Argelès

- madame Isabelle Bérard, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- monsieur Jean-François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Virginie Wieczorek, référente métiers de pôle emploi Argelès
- monsieur Bertin Ngoma, directeur de pôle emploi Céret
- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Sylvie Alvarez, référente métiers de pôle emploi Céret
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de pôle emploi Saint-Assisclè
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Assisclè
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclè
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclè
- madame Marianne Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclè
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclè
- madame Ingrid Anfruns, référente métiers de pôle emploi Saint-Assisclè
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclè
- monsieur Stéphane Baron, directeur de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Virginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Aurélie Verrouil, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Marie-Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Elisabeth Parra, référente métiers de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Stéphanie Vivenzi, référente métiers de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Christine Davesne, directrice de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Cathy Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jacy Kacha, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur David Condoret, référent métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Caroline Durand Rous, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Stéphane Lavigne, directeur de pôle emploi Prades
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Christophe Massif, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Tony Weis, référent métiers de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Vanessa Serrato, directrice de pôle emploi Castres
- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Sandrine Scattolin, référente métiers de pôle emploi Castres
- monsieur Yannick Dijols, directeur de pôle emploi Rodez
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- monsieur Pierre Bonnefous, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Ludivine Verrier, référente métiers de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Catherine Cabrit, directrice de pôle emploi Graulhet
- monsieur Jérôme Vasseur, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet

- monsieur Francis Auriol, référent métiers de pôle emploi Graulhet
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- madame Marie-Joseph Cubaynes, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Hélène Nogueira, référente métiers de pôle emploi Millau
- madame Delphine Pujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- monsieur François Rogister, directeur de pôle emploi Albi
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Stéphanie Guichard, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Benoît Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Audrey Rollet, référente métiers de pôle emploi Albi
- monsieur Jorge Sousa, directeur de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Alexis Mouret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- madame Claire Desmoulins, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de pôle emploi Carmaux
- monsieur Jean-Pierre Olle, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Nathalie Laine, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Cécile Etienne, référente métiers de pôle emploi Carmaux
- madame Marie-Paule Solofrizzo, directrice de pôle emploi Decazeville
- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- monsieur Patrice Bras, référent métiers de pôle emploi Decazeville
- monsieur Stéphane Adalid, directeur de pôle emploi Gaillac
- madame Laurence Marro, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Juliette Lamare, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Cécile Ramel, référente métiers de pôle emploi Gaillac
- madame Florence Viargues, directrice de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de pôle emploi Villefranche de Rouergue

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Brice Semis, directeur de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Marina Recroix, directrice de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Natacha De La Ballina, référente métiers de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Régis Ollier, directeur de pôle emploi Cahors
- monsieur Jean-Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- monsieur Alain Calmon, référent métiers de pôle emploi Cahors
- madame Cécile Mermilliod, directrice de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur Jean-Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Mary Eve Budin, référente métiers de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Figeac
- madame Marie-Claire Gutierrez, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de Pôle emploi Figeac

- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- madame Marie-Pierre Bousquet, référente métiers de pôle emploi Figeac
- madame Brigitte Compere Tichoux, directrice de pôle emploi Souillac
- madame Laurence Joubert, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Adeline Tremouille, référente métiers de pôle emploi Souillac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Florence Fournié, directrice de pôle emploi Auch
- madame, Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Marc Gabarret, référent métiers de pôle emploi Auch
- monsieur Jean-Luc Bonnet, directeur de pôle emploi Condom
- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Brigitte Maury, référente métiers de pôle emploi Condom
- monsieur Jean-Rémy Berdeaux, directeur de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur David Lopes, référent métiers de pôle emploi Isle Jourdain
- madame Sonia Puysegur, directrice de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Valérie Tourancheau, référente métiers de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Thibault Charron, directeur ad interim de pôle emploi Lourdes
- monsieur Jean-Gabriel Mallart, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Diana Pellefigues, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Corinne Germon, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Nathalie Chaim, référente métiers de pôle emploi Lourdes
- monsieur Stéphane Cros, directeur de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Dominique Poujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Véronique Menvielle, référente métiers de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Jean-Marc Redon, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Sandrine Deluit, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- monsieur Jacques Vollmer, directeur de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Agnès Llado, référente métiers de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière

- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Nadine Agnès Lagravere, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Jordy Grammontin, référent métiers de pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Hamid Lanani, directeur de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Anne Buscail, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christiane Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Rosine Pietravalle référente métiers de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Sylvie Denègre, directrice de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Christine Ordy-Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Jean-Paul Garcia, directeur de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Bianchini, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Agnès Desplanque, référente métiers de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marie-Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Martine Raynal, référente métiers de pôle emploi Castelginest
- madame Monique Rouby, directrice de pôle emploi Colomiers
- madame Marina Gérard, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Chantal Maisonnier, référente métiers de pôle emploi Colomiers
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina-Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Karine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de pôle emploi Muret
- monsieur Jacques Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle et International
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle et International
- madame Hélène Troger, directrice de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Agnès Arnault, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Jean Jacques Paone, référent métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Nicolas Chevalier, référent métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Caroline Pailhassard, directrice de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Blandine Porte, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Vincent Greffier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine

- madame Isabelle Riera, référente métiers de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Lyne Lehoux, directrice de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Fabienne Perrodin, référente métiers de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Blagnac
- madame Aïcha Henni, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Christelle Fis, référente métiers de pôle emploi Blagnac
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- madame Martine Meiller, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Jean-François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Nouridine Aissani, référent métiers de pôle emploi Labège
- monsieur Philippe Souquet, directeur de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Valérie Kempa Greneux, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Dorothee Hamelin, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint Gaudens
- madame Gaëlle Goriou, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Pascale Aubac, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Dominique Politano, référente métiers de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Thierry Depeyre, directeur de pôle emploi Saint Jean
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Sylvie Speed, responsable d'équipe au sien de pôle emploi Saint-Jean
- madame Nathalie Leduc, référente métiers de pôle emploi Saint-Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Karine Nicollin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Cécile Panizzutti, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- monsieur Laurent Gailhaguet, référent métiers de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction production

- madame Carole Vivent, directrice de pôle emploi Liberté
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Béatrice Zéghadi, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référent métiers de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi PrestaForm
- madame Patricia Andres, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Nathalie Girardeau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe production centralisée

- madame Marie Verdel, chargée de mission à la direction production
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production
- madame Gaëlle Larroque, responsable d'équipe services à distance
- madame Laurence Mercier, responsable d'équipe services à distance

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'elles représentent, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale,
- 2) initier et signer les conventions locales de subvention ;
- 3) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative.

Article 4 – Marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 de la présente décision à l'effet de signer, dans la limite d'un montant de 25 000 euros HT, les marchés d'achat de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 5 – Délégués permanents

§ 1 Bénéficiaire des délégations mentionnées à l'article 1 § 2 et aux articles 2, 3 et 4 à titre permanent :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice de pôle emploi Carcassonne
- madame Evelyne Roche, directrice de pôle emploi Limoux
- monsieur Hervé Lantelme, directeur de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pierre Gouzy, directeur de pôle emploi Narbonne
- madame Patricia Dandeu, directrice de pôle emploi Lézignan
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Giron
- monsieur Boris Fourcade, directeur de pôle emploi Foix
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Hélène Astruc, directrice de pôle emploi Alès Avène
- madame Marie-Claude Tuffery, directrice de pôle emploi Alès Gardon
- madame Evelyne Belot, directrice de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Catherine Roy, directrice de pôle emploi Beaucaire
- madame Florence Masse-Navette, directrice de pôle emploi Mende
- monsieur William Galtier, directeur de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Rose-Marie Gallardo, directrice de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Frédéric Besset, directeur de pôle emploi Vauvert
- madame Carine Valencia, directrice de pôle emploi Le Vigan
- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve les Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Cavoleau, directrice de pôle emploi Agde
- monsieur Frédéric Ferré, directeur de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Anne-Marie Ferrandez, directrice de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur de pôle emploi Lunel
- madame Eva Rimini, directrice de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Joëlle Betz-Emonet, directrice de pôle emploi Montpellier Mas de Grille

- madame Dominique Basse, directrice de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gérald Testard, directeur de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Hélène Delmas, directrice de pôle emploi Pézenas
- madame Christine Lutigneaux, directrice de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- madame Mireille Hannet, directrice de pôle emploi Argelès
- monsieur Bertin Ngoma, directeur de pôle emploi Céret
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscle
- monsieur Stéphane Baron, directeur de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Davesne, directrice de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Stéphane Lavigne, directeur de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur François Rogister, directeur de pôle emploi Albi
- madame Vanessa Serrato, directrice de pôle emploi Castres
- monsieur Jorge Sousa, directeur de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de pôle emploi Carmaux
- madame Marie-Paule Solofrizzo, directrice de pôle emploi Decazeville
- monsieur Stéphane Adalid, directeur de pôle emploi Gaillac
- madame Catherine Cabrit, directrice de pôle emploi Graulhet
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- monsieur Yannick Dijols, directeur de pôle emploi Rodez
- madame Florence Viargues, directrice de pôle emploi Villefranche de Rouergue

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Régis Ollier, directeur de pôle emploi Cahors
- madame Cécile Mermilliod, directrice de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marina Recroix, directrice de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Brice Semis, directeur de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Brigitte Compere Tichoux, directrice de pôle emploi Souillac
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Figeac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Florence Fournié, directrice de pôle emploi Auch
- monsieur Jean-Luc Bonnet, directeur de pôle emploi Condom
- monsieur Jean-Rémy Berdeaux, directeur de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Thibault Charron, directeur ad interim de pôle emploi Lourdes
- monsieur Stéphane Cros, directeur de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Sonia Puysegur, directrice de pôle emploi Lannemezan

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Hélène Troger, directrice de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Caroline Pailhassard, directrice de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Jacques Vollmer, directeur de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Hamid Lanani, directeur de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Lyne Lehoux, directrice de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sylvie Denègre, directrice de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Philippe Souquet, directeur de pôle emploi Portet-sur-Garonne

- monsieur Jean-Paul Garcia, directeur de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Blagnac
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- madame Monique Rouby, directrice de pôle emploi Colomiers
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint Gaudens
- monsieur Thierry Depeyre, directeur de pôle emploi Saint Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction de la production

- monsieur Gilles Levy, directeur direction production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- madame Carole Vivent, directrice de pôle emploi Liberté
- monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi PrestaForm
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

§ 2 Bénéficient également de la présente délégation à titre permanent, au titre de l'article 2 :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Marchand, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Christiane Rouge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Anne-Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Alain Sampietro, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Caroline Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne
- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaël Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint-Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Pamiers
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- madame Marie-Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Cristelle Roux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène

- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Frédérique Gervot, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Vallat, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Claire Montbrun-Mutschler, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende
- monsieur Georges Merle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Emmanuel Paris, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Béatrice Malakoff, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Lydie Hébert, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Marie-Pierre Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Py, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Roselyne Calmettes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Valérie Reboul-Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Radia Barbach, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Yannick Vayssettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès Avignon
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie-Claude Mendez, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Chloé Ferre Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean-Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothée Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Marc Vigne, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault

- madame Nathalie Bastoul, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Ludovic Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Karim Taalat, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie Gianordoli, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Gomes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Antony Cuzzit, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Céline Orepuller, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Monique Pradel, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Joëlle Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Perrine Coury, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Sandra Loizon, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Catherine Marchese-Nofre, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Nathalie Rousselle, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyrinque, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- madame Isabelle Bérard, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- monsieur Jean-François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès

- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclé
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclé
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclé
- madame Marianne Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclé
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclé
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclé
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Virginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Aurélia Verrouil, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Marie-Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Cathy Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jacy Kacha, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Christophe Massif, responsable d'équipe de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- monsieur Pierre Bonnefous, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- monsieur Jérôme Vasseur, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Marie-Joseph Cubaynes, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Pujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Stéphanie Guichard, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Alexis Mouret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- madame Claire Desmoulins, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Jean-Pierre Olle, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Nathalie Laine, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- madame Laurence Marro, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Juliette Lamare, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud

- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Laurence Joubert, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- monsieur Jean-Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- monsieur Jean-Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marie-Claire Gutierrez, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de Pôle emploi Figeac
- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame, Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Gabriel Mallart, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Diana Pellefigues, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de Tarbes Arsenal
- madame Dominique Poujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Jean-Marc Redon, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Nadine Agnès Lagraverre, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Anne Buscail, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christiane Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont

- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Christine Ordy-Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Nathalie Bianchini, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marie-Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marina Gérard, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina-Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Karine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- monsieur Jacques Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle et International
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle et International
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Agnès Arnault, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Blandine Porte, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Vincent Greffier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Aïcha Henni, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- madame Martine Meiller, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Jean-François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Valérie Kempa Greneux, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Dorothée Hamelin, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Gaëlle Goriou, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Pascale Aubac, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Sylvie Speed, responsable d'équipe au sien de pôle emploi Saint-Jean
- madame Karine Nicollin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Cécile Panizzutti, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Article 6 – Délégués temporaires

§ 1 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées à l'article 1 § 2 :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Marchand, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Anne-Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Christiane Rouge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Alain Sampietro, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Martin, référent métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Yolande Zorzi, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne
- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaél Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint-Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Claudine Delsol, référente métiers de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gilbert Rasse, référent métiers de pôle emploi Narbonne
- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Ingrid Blume, référente métiers de pôle emploi Castelnaudary
- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Geneviève Boutière, référente métiers de pôle emploi Limoux
- madame Caroline Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Virginie Piérard, référente métiers de pôle emploi Lézignan
- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Pascale Pont, référente métiers de pôle emploi Foix
- madame Marie-Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- madame Delphine Carrola, référente métiers de pôle emploi Lavelanet
- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Pamiers
- monsieur Philippe Teyssieux, référent métiers de pôle emploi Pamiers
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Cristelle Roux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Martine Combier, référente métiers de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Sophie Caron, référente métiers de pôle emploi Alès Gardon
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène

- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Danielle Lenny, référente métiers de pôle emploi Alès Avène
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Frédérique Gervot, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Vallat, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Ferre, référente métiers de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Claire Montbrun-Mutschler, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Sandra Dauphin, référente métiers de pôle emploi Beaucaire
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende
- monsieur Georges Merle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Catherine Piolle, référente métiers de pôle emploi Mende
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Marie-Pierre Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Py, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Roselyne Calmettes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Michèle Donelli, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Virginie Soja, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Valérie Reboul-Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Radia Barbach, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Aurore Mardille-Vidal, référente métiers de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- monsieur Emmanuel Paris, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Béatrice Malakoff, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Lydie Hébert, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Thierry Calmon, référent métiers de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Ghislain Fourcadier, référent métiers de pôle emploi Vauvert
- monsieur Yannick Vayssettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Hélène Graneris, référente métiers de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de pôle emploi Le Vigan
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Karine Dumont, référente métiers de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Muriel Sireyjol, référente métiers de pôle emploi Agde
- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie-Claude Mendez, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle

- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Virginie Ourahli, référente métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Paul Vallve, référent métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean-Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothée Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Joséphine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Agnès Lacroux, référente métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Alexandre Brechenmacher, référent métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Marc Vigne, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Nathalie Bastoul, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Ludovic Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Karim Taalat, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Jeannine Verdeil, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sylvie Alégret, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Catherine Chaneaux, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Sylvia Nastorg, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Odile Schaller, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie Gianordoli, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Françoise Argenson, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Elisabeth Sentenac, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Frédérick Clément, référent métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Gomes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Martine Bretl, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Catherine Munteanu, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Antony Cuzzit, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Pierre De Vichet, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieux, directrice adjointe de Pôle emploi Méditerranée
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Céline Orempuller, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Monique Pradel, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée

- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Frédérique Mauro, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Françoise Poulain, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Laurence Cordier, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Joëlle Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Perrine Coury, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sandra Loizon, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Mas de Grille
- madame Catherine Marchese-Nofre, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Isabelle Blazy, référente métiers de pôle emploi Pézenas
- monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de pôle emploi Pézenas
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- madame Nathalie Rousselle, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyrinque, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Fabienne Batinelli, référente métiers de pôle emploi Sète
- madame Catherine Bariole, référente métiers de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- madame Isabelle Bérard, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- monsieur Jean-François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Virginie Wiczorek, référente métiers de pôle emploi Argelès
- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Sylvie Alvarez, référente métiers de pôle emploi Céret
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Marianne Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Ingrid Anfruns, référente métiers de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Viginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Aurélie Verrouil, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Marie-Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Stéphanie Vivenzi, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Elisabeth Parra, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Cathy Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jacy Kacha, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone

- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Michelle Rivière, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur David Condoret, référent métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Caroline Durand Rous, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Christophe Massif, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Tony Weis, référent métiers de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Sandrine Scattolin, référente métiers de pôle emploi Castres
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- monsieur Pierre Bonnefous, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Jérôme Vasseur, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- monsieur Francis Auriol, référent métiers de pôle emploi Graulhet
- madame Marie-Joseph Cubaynes, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Hélène Nogueira, référente métiers de pôle emploi Millau
- madame Delphine Poujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Stéphanie Guichard, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Audrey Rollet, référente métiers de pôle emploi Albi
- monsieur Alexis Muret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Claire Desmoulins, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de pôle emploi Aussillon Mazamet
- monsieur Jean-Pierre Olle, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Nathalie Laine, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Cécile Etienne, référente métiers de pôle emploi Carmaux
- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- monsieur Patrice Bras, référent métiers de pôle emploi Decazeville
- madame Laurence Marro, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Juliette Lamare, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Cécile Ramel, référente métiers de pôle emploi Gaillac
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de pôle emploi Villefranche de Rouergue

Direction territoriale Lot /Tarn et Garonne

- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Natacha De La Ballina, référente métiers de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Jean-Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors

- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- monsieur Alain Calmon, référent métiers de pôle emploi Cahors
- monsieur Jean-Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Mary Eve Budin, référente métiers de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marie-Claire Gutierrez, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- madame Marie-Pierre Bousquet, référente métiers de pôle emploi Figeac
- madame Laurence Joubert, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Adeline Tremouille, référente métiers de pôle emploi Souillac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Marc Gabarret, référent métiers de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Brigitte Maury, référente métiers de pôle emploi Condom
- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur David Lopes, référent métiers de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Valérie Tourancheau, référente métiers de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Gabriel Mallart, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Diana Pellefigues, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Corinne Germon, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Nathalie Chaim, référente métiers de pôle emploi Lourdes
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Dominique Poujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Véronique Menvielle, référente métiers de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Jean-Marc Redon, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Agnès Llado, référente métiers de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Nadine Agnès Lagraverre, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Cépière

- monsieur Jordy Grammontin, référent métiers de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Anne Buscail, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christiane Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Rosine Pietravalle référente métiers de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Christine Ordy-Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Nathalie Bianchini, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Agnès Desplanque, référente métiers de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marie-Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Martine Raynal, référente métiers de pôle emploi Castelginest
- madame Marina Gérard, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Chantal Maisonnier, référente métiers de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina-Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Karine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de pôle emploi Muret
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle International
- monsieur Jacques Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle International
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Agnès Arnault, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Nicolas Chevalier, référent métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Jean-Jacques Paone, référent métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Blandine Porte, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Vincent Greffier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Isabelle Riera, référente métiers de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Fabienne Perrodin, référente métiers de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Aïcha Henni, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Christelle Fis, référente métiers de pôle emploi Blagnac
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- madame Martine Meiller, responsable d'équipe de pôle emploi Labège

- monsieur Jean-François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Nouridine Aissani, référent métiers de pôle emploi Labège
- madame Valérie Kempa Greneux, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Dorothee Hamelin, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Gaëlle Goriou, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Pascale Aubac, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Dominique Politano, référente métiers de pôle emploi Saint Gaudens
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Sylvie Speed, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Jean
- madame Nathalie Leduc, référente métiers de pôle emploi Saint-Jean
- madame Karine Nicollin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Cécile Panizzutti, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- monsieur Laurent Gailhaguet, référent métiers de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction de la production

- madame Patricia Andres, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Nathalie Girardeau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform

§ 2 Bénéficient également des délégations mentionnées aux articles 3 et 4 :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne

Direction territoriale Gard/Lozère

- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Emmanuel Paris, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende

Direction territoriale Hérault

- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieaux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieaux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclé
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noel Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- madame Delphine Poujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord

Direction Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse La Cartoucherie
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Marina Gérard, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège

Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des personnels exerçant en agence, pour au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées à l'article 5 §1 et §2 au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

§ 3 Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées à l'article 5 § 1 et à l'article 6 § 1 pour, au nom du directeur régional Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées à l'article 5 § 1 et à l'article 6 § 1 pour, au nom du directeur régional Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Article 8 – Convention de reclassement personnalisé (CRP) / Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) / Contrat de transition professionnelle (CTP)

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à article 5 § 1 à l'effet :

- de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie les courriers de manquement des bénéficiaires de la CRP, du CTP et du CSP,
- de statuer sur les recours gracieux formés contre les présentes décisions.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficient de la délégation à titre temporaire les personnes désignées à l'article 6 § 1.

Article 9 – Abrogation

La décision Oc n° 2019-08 DS Agences du 4 février 2019 est abrogée.

Article 10 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 1^{er} mars 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n° 2019-13 DS IPR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Occitanie,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe au sein de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Hervé Lantelme, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pierre Gouzy, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Narbonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe au sein de l'agence de pôle emploi Narbonne
- madame Evelyne Roche, directrice au sein de pôle emploi Limoux
- madame Patricia Dandeu, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Lézignan
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Girons
- monsieur Boris Fourcade, directeur de pôle emploi Foix
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Marie-Claude Tuffery, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Alès Gardon
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Hélène Astruc, directrice de pôle emploi Alès Avène
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Evelyne Belot, directrice de l'agence de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Catherine Roy, directrice de l'agence de pôle emploi Beaucaire
- madame Florence Masse-Navette, directrice de l'agence de pôle emploi Mende
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi Mende
- madame Rose-Marie Gallardo, directrice de l'agence de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- monsieur William Galtier, directeur de l'agence de pôle emploi Nîmes 7 collines
- monsieur Emmanuel Paris, directeur adjoint de l'agence de pôle emploi Nîmes 7 collines
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Frédéric Besset, directeur de l'agence de pôle emploi Vauvert
- madame Carine Valencia, directrice de l'agence de pôle emploi Le Vigan
- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Cavoleau, directrice de l'agence de pôle emploi Agde
- monsieur Frédéric Ferré, directeur de l'agence de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Anne-Marie Ferrandez, directrice de l'agence de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur de l'agence de pôle emploi Lunel
- madame Eva Rimini, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Joëlle Betz-Emonet, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Dominique Basse, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieaux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieaux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Hélène Delmas, directrice de l'agence de pôle emploi Pézenas
- madame Christine Lutigneaux, directrice de l'agence de pôle emploi Sète
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Bertin Ngoma, directeur de pôle emploi Céret
- madame Mireille Hannet, directrice de l'agence de pôle emploi Argelès
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de l'agence de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Stéphane Baron, directeur de l'agence de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Davesne, directrice de l'agence de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Stéphane Lavigne, directeur de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Vanessa Serrato, directrice de pôle emploi Castres
- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de pôle emploi Carmaux
- monsieur François Rogister, directeur de pôle emploi Albi
- madame Delphine Pujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- monsieur Jorge Sousa, directeur de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Yannick Dijols, directeur de pôle emploi Rodez
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Paule Solofrizzo, directrice de pôle emploi Decazeville
- monsieur Stéphane Adalid, directeur de pôle emploi Gaillac
- madame Florence Viargues, directrice de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Catherine Cabrit, directrice de pôle emploi Graulhet

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Brice Semis, directeur de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Régis Ollier, directeur de pôle emploi Cahors
- madame Cécile Mermilliod, directrice de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marina Recroix, directrice de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Brigitte Compere Tichoux, directrice de pôle emploi Souillac
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Figeac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Florence Fournié, directrice de pôle emploi Auch
- monsieur Jean-Luc Bonnet, directeur de pôle emploi Condom
- monsieur Jean-Rémy Berdeaux, directeur de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Thibault Charron, directeur ad interim de pôle emploi Lourdes
- madame Sonia Puysegur, directrice de l'agence de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Stéphane Cros, directeur de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de l'agence de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- monsieur Jacques Vollmer, directeur de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de pôle emploi Toulouse Céprière

- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Hamid Lanani, directeur de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Sylvie Denègre, directrice de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Jean-Paul Garcia, directeur de pôle emploi Toulouse Saint Michel
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Monique Rouby, directrice de pôle emploi Colomiers
- madame Marina Gérard, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Caroline Pailhassard, directrice de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Lyne Lehoux, directrice de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Hélène Troger, directrice de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Blagnac
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- monsieur Philippe Souquet, directeur de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint Gaudens
- monsieur Thierry Depeyre, directeur de pôle emploi Saint Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction production

- madame Carole Vivent, directrice de pôle emploi Liberté
- Monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi Prestaform
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

Direction territoriale Aude / Ariège

- monsieur Pierre Marchand, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Anne-Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Christiane Rouge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Alain Sampietro, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Martin, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Yolande Zorzi, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaël Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint-Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Claudine Delsol, référente métiers de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gilbert Rasse, référent métiers de pôle emploi Narbonne
- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Ingrid Blume, référente métiers de pôle emploi Castelnaudary
- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux

- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Geneviève Boutière, référente métiers de pôle emploi Limoux
- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Caroline Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Virginie Piérard, référente métiers de pôle emploi Lézignan
- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Pascale Pont, référente métiers de pôle emploi Foix
- madame Marie-Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- madame Delphine Carrola, référente métiers de pôle emploi Lavelanet
- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Pamiers
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- monsieur Philippe Teyssieux, référent métiers de pôle emploi Pamiers
- madame Martine Combié, référente métiers de pôle emploi Saint-Girons
- madame Aurore Gandolphe, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Girons
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Girons
- madame Cristelle Roux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Sophie Caron, référente métiers de pôle emploi Alès Gardon
- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Danielle Lenny, référente métiers de pôle emploi Alès Avène
- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Frédérique Gervot, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Vallat, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Ferre, référente métiers de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Claire Montbrun-Mutschler, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Sandra Dauphin, référente métiers de pôle emploi Beaucaire
- monsieur Georges Merle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Catherine Piolle, référente métiers de pôle emploi Mende
- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Marie-Pierre Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Py, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Roselyne Calmettes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Michèle Donelli, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Virginie Soja, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Valérie Reboul-Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Radia Barbach, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Aurore Mardille-Vidal, référente métiers de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Lydie Hébert, responsable d'équipe de pôle emploi de Nîmes 7 Collines
- madame Béatrice Malakoff, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Thierry Calmon, référent métiers de pôle emploi Nîmes 7 Collines

- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Bosatelli Céline, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Ghislain Fourcadier, référent métiers de pôle emploi Vauvert
- monsieur Yannick Vayssettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Hélène Graneris, référente métiers de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de pôle emploi Le Vigan
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Karine Dumont, référente métiers de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Muriel Sireyjol, référente métiers de pôle emploi Agde
- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie-Claude Mendez, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Virginie Ourahli, référente métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean-Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothee Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Agnès Lacroux, référente métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Alexandre Brechenmacher, référent métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Paul Vallve, référent métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Marc Vigne, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Nathalie Bastoul, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Ludovic Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Karim Taalat, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Jeannine Verdeil, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sylvie Alégret, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Catherine Chaneaux, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Sylvia Nastorg, référente métiers pôle emploi Lunel
- madame Odile Schaller, référente métiers pôle emploi Lunel
- madame Marie-Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie Gianordoli, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Françoise Argenson, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Elisabeth Sentenac, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Frédéric Clément, référent métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes

- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Gomes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Martine Bretl, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Catherine Munteanu, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Antony Cuzzit, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Pierre De Vichet, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Céline Orempuller, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Monique Pradel, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Frédérique Mauro, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Françoise Poulain, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Laurence Cordier, référente métiers pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Joëlle Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Perrine Coury, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sandra Loizon, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Mas de Grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Catherine Marchese-Nofre, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Isabelle Blazy, référente métiers de pôle emploi Pézenas
- monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de pôle emploi Pézenas
- madame Nathalie Rousselle, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyrinque, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Fabienne Batinelli, référente métiers de pôle emploi Sète
- madame Catherine Bariolle, référente métiers pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- madame Isabelle Bérard, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- monsieur Jean-François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Virginie Wiczorek, référente métiers de pôle emploi Argelès
- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Sylvie Alvarez, référente métiers de pôle emploi Céret
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Marianne Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Ingrid Anfruns, référente métiers de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Aurélie Verrouil, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Viginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens

- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Marie-Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Stéphanie Vivenzi, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Elisabeth Parra, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Cathy Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jacy Kacha, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur David Condoret, référent métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Caroline Durand Rous, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Christophe Massif, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Tony Weis, référent métiers de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Sandrine Scattolin, référente métiers de pôle emploi Castres
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Pierre Bonnefous, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Ludivine Verrier, référente métiers de pôle emploi Rodez
- monsieur Jérôme Vasseur, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- monsieur Francis Auriol, référent métiers de pôle emploi Graulhet
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- madame Marie-Joseph Cubaynes, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Héléne Nogueira, référente métiers de pôle emploi Millau
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Stéphanie Guichard, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Audrey Rollet, référente métiers de pôle emploi Albi
- monsieur Alexis Mouret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Claire Desmoulins, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de pôle emploi Aussillon Mazamet
- monsieur Jean-Pierre Olle, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Nathalie Laine, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Cécile Etienne, référente métiers de pôle emploi Carmaux
- madame Laurence Marro, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Juliette Lamare, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Cécile Ramel, référente métiers de pôle emploi Gaillac
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- monsieur Patrice Bras, référent métiers de pôle emploi Decazeville

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud

- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Natacha De La Ballina, référente métiers de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Jean-Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- monsieur Alain Calmon, référent métiers de pôle emploi Cahors
- monsieur Jean-Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Mary Eve Budin, référente métiers de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marie-Claire Gutierrez, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de Pôle emploi Figeac
- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de Pôle emploi Figeac
- madame Marie-Pierre Bousquet, référente métiers de pôle emploi Figeac
- madame Laurence Joubert, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Adeline Tremouille, référente métiers de pôle emploi Souillac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame, Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Marc Gabaret, référent métiers de pôle emploi Auch
- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Brigitte Maury, référente métiers de pôle emploi Condom
- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle-Jourdain
- madame Valérie Greneux, référente métiers de pôle emploi Isle-Jourdain
- monsieur David Lopes, référent métiers de pôle emploi Isle-Jourdain
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Valérie Tourancheau, référente métiers de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Gabriel Mallart, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Diana Pellefigues, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Corinne Germon responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- monsieur Michel Gachassin, référent métiers de pôle emploi Lourdes
- madame Nathalie Chaim, référente métiers de pôle emploi Lourdes
- madame Dominique Pujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Véronique Menvielle, référente métiers de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Jean-Marc Redon, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Sandrine Deluit, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge

- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Agnès Llado, référente métiers de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Nadine-Agnès Lagravere, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Jordy Grammontin, référent métiers de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Anne Buscail, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christiane Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Rosine Pietravalle, référente métiers de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Ordy-Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Nathalie Bianchini, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Agnès Desplanque, référente métiers de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marie-Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Martine Raynal, référente métiers de pôle emploi Castelginest
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Chantal Maisonnier, référente métiers de pôle emploi Colomiers
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina-Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Karine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de pôle emploi Muret
- monsieur Jacques Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle International
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle International
- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Agnès Arnault, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Nicolas Chevalier, référent métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Jean Jacques Paone, référent métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Blandine Porte, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Vincent Greffier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Isabelle Riera, référente métiers de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Fabienne Perrodin, référente métiers de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Aïcha Henni, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Christelle Fis, référente métiers de pôle emploi Blagnac
- madame Martine Meiller, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Jean-François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Céline Condoomy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège

- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Nouridine Aissani, référent métiers de pôle emploi Labège
- madame Dorothee Hamelin responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Valérie Kempa Greneux responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Gaëlle Goriou, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Pascale Aubac, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Dominique Politano, référente métiers de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Sylvie Speed, responsable d'équipe au sien de pôle emploi Saint-Jean
- madame Nathalie Leduc, référente métiers de pôle emploi Saint-Jean
- madame Karine Nicollin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche Lauragais
- madame Cécile Panizzutti, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- monsieur Laurent Gailhaguet, référent métiers de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction de la production

- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Béatrice Zéghadi, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe production centralisée ad interim
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder en tout ou partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation du présent article :

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Vanessa Serrato, directrice de pôle emploi Castres
- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de pôle emploi Carmaux
- monsieur François Rogister, directeur de pôle emploi Albi
- madame Delphine Pujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- monsieur Jorge Sousa, directeur de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Yannick Dijols, directeur de pôle emploi Rodez

- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Paule Solofrizzo, directrice de pôle emploi Decazeville
- monsieur Stéphane Adalid, directeur de pôle emploi Gaillac
- madame Florence Viargues, directrice de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Catherine Cabrit, directrice de pôle emploi Graulhet
- monsieur Thierry Couve, directeur territorial Tarn Aveyron
- madame Marie-Christine Ringenbach, directrice territoriale déléguée Tarn / Aveyron
- monsieur Jacques Sentenac, directeur territorial délégué Tarn / Aveyron

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Brice Semis, directeur de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Régis Ollier, directeur de pôle emploi Cahors
- madame Cécile Mermilliod, directrice de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marina Recroix, directrice de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Brigitte Compere Tichoux, directrice de pôle emploi Souillac
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Figeac
- madame Murielle Henry-Tchissambou, directrice territoriale Lot / Tarn et Garonne

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Florence Fournié, directrice de pôle emploi Auch
- monsieur Jean-Luc Bonnet, directeur de pôle emploi Condom
- monsieur Jean-Rémy Berdeaux, directeur de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Thibault Charron, directeur ad interim de pôle emploi Lourdes
- madame Sonia Puysegur, directrice de l'agence de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Stéphane Cros, directeur de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Catherine Guilbaudeau, directrice territoriale Gers / Hautes-Pyrénées
- monsieur Jean-Michel Duquesnoy, directeur territorial délégué Gers / Hautes-Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- monsieur Jacques Vollmer, directeur de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépièrel
- monsieur Hamid Lanani, directeur de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Sylvie Denègre, directrice de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Jean-Paul Garcia, directeur de pôle emploi Toulouse Saint Michel
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Monique Roubay, directrice de pôle emploi Colomiers
- madame Marina Gérard, directrice adjointe de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Caroline Pailhassard, directrice de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Lyne Lehoux, directrice de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Hélène Troger, directrice de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Occitane
- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Blagnac
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège

- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- monsieur Philippe Souquet, directeur de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Thierry Depeyre, directeur de pôle emploi Saint-Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Annick Sénat, directrice territoriale Haute-Garonne
- monsieur Michel Caujolle, directeur territorial délégué Toulouse intra muros
- monsieur Olivier Jalbert, directeur territorial délégué Toulouse extra muros

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice au sein de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe au sein de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe au sein de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Hervé Lantelme, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pierre Gouzy, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Narbonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe au sein de l'agence de pôle emploi Narbonne
- madame Evelyne Roche, directrice au sein de pôle emploi Limoux
- madame Patricia Dandeu, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Lézignan
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Girons
- monsieur Boris Fourcade, directeur de pôle emploi Foix
- madame Valérie Issert, directrice territoriale Aude / Ariège
- madame Dominique Jeffredo, directrice territoriale déléguée Aude / Ariège

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Marie-Claude Tuffery, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Alès Gardon
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Hélène Astruc, directrice de pôle emploi Alès Avène
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Evelyne Belot, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Catherine Roy, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Beaucaire
- madame Florence Masse-Navette, directrice de pôle emploi Mende
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende
- monsieur William Galtier, directeur de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Emmanuel Paris, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Rose-Marie Gallardo, directrice de l'agence de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame, Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Frédéric Besset, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Vauvert
- madame Carine Valencia, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Le Vigan
- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- monsieur Philippe Blachère, directeur territorial Gard / Lozère
- monsieur Gilles Gaillard, directeur territorial délégué Gard / Lozère
- madame Cécile Arfeuillère, directrice territoriale déléguée Gard / Lozère

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Cavoleau, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Agde
- monsieur Frédéric Ferré, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Anne-Marie Ferrandez, directrice de pôle emploi Béziers Courondelle

- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Lunel
- madame Eva Rimini, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Joëlle Betz-Emonet, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Dominique Basse, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Paule Rostan directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieaux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint au sein de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieaux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Gérald Testard, directeur de l'agence de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Hélène Delmas, directrice de pôle emploi Pézenas
- madame Christine Lutigneaux, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Sète
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- monsieur Joseph Sanfilippo, directeur territorial Hérault
- madame Valérie Issert, directrice territoriale déléguée Hérault
- monsieur Frédéric Puyo, directeur territorial délégué Hérault

Direction territoriale des Pyrénées-Orientales

- madame Mireille Hannet, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Argelès
- monsieur Bertin Ngoma, directeur au sein de pôle emploi Céret
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscle
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de l'agence de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscle
- monsieur Stéphane Baron, directeur de l'agence de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- madame Christine Davesne, directrice de l'agence de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Stéphane Lavigne, directeur de pôle emploi Prades
- monsieur Philippe Soursou, directeur territorial des Pyrénées-Orientales

Direction de la production

- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en toute ou en partie, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la

convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation au titre du § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

§ 3 Dans la limite, en cas d'acceptation, de 2000 euros à :

- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :
 - o monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
 - o monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
 - o monsieur Gilles Levy, directeur production
 - o monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
 - o monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- 2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :
 - o madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
 - o monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
 - o monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire et dans les mêmes conditions et limites :

- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance

chômage ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur, au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ainsi que du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage ou des CRP/CSP.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 - Abrogation

La décision Oc n° 2019-09 DS IPR du 4 février 2019 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 1^{er} mars 2019

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n° 2019-14 DS DR du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Occitanie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 4) les notes de frais :
 - o délégation permanente est également donnée aux personnes désignées au § 2, à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des personnes placées sous leur autorité à l'exception de leurs propres notes de frais,
 - o délégation permanente est également donnée à monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines et à madame Marie-Noëlle Poissenot, responsable de service relations sociales à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des représentants du personnel,
 - o délégation permanente est également donnée à monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures et à monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des membres de l'IPR.

§ 2 Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Thierry Collot, responsable de service pilotage stratégique et opérationnel
- monsieur Pierre Brossier, responsable de service statistiques études et évaluations
- madame Nathalie Gaudin, responsable de service adjointe statistiques études et évaluations
- madame Patricia Catanese, responsable de service responsabilité sociale des organisations et innovation
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures
- madame Brigitte Orgambide, responsable de service affaires et relations internationales
- madame Laurence Ingargiola, responsable de service communication
- monsieur Fabrice Ponset, responsable adjoint service communication
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service emploi recrutement
- madame Françoise Debeer, responsable de service adjoint emploi recrutement
- monsieur Antoine Senes, responsable de service gestion administrative paie
- madame Marion Delaisse, adjointe au responsable de service gestion administrative paie
- madame Christine Pescayre, responsable de fonction formation
- madame Françoise Offen, responsable de service accompagnement managérial
- madame Marie-Noëlle Poissenot, responsable de service relations sociales
- madame Sophie Gaillard, responsable de service qualité de vie au travail
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service contrôle interne et responsable ad interim du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Daniel Guilleux, responsable d'équipe service sécurité des personnes et des biens
- madame Agnès Molines, responsable de service juridique
- madame Véronique Dauverchain, responsable de service qualité
- monsieur Paul Montane de la Roque, responsable de service évaluation, audit et coordination
- monsieur Antoine Delaisse, responsable de service sécurisation des risques informatiques
- monsieur Patrice Deal, directeur administratif financier et gestion
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service budget contrôle de gestion
- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Philippe Renaud, responsable de service comptabilité finances

- madame Catherine Ourliac, responsable d'équipe comptabilité finances
- madame Nathalie Lugagne, responsable d'équipe comptabilité finances
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations
- monsieur Laurent Paul, adjoint au directeur des opérations, responsable de fonction Offre de service et coordination
- madame Josiane Valat, responsable de fonction appui réseau et déploiement
- monsieur Thierry Bertin, responsable de service accompagnement des projets
- monsieur Christophe Spilliaert, responsable de service règlementation, applicatifs et indemnisation
- madame Sophie Pain, responsable de service services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Eric Gauthé, responsable de service adjoint services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Pascal Matheus, responsable de service services aux entreprises
- monsieur Erwan Quintin, responsable de service adjoint services aux entreprises
- monsieur Stéphane Protch, responsable de service Partenariats, FSE
- madame Leïla Terki, responsable de service digital
- monsieur Jean-Louis Sabatier, responsable de service adjoint digital
- madame Sofia Fernandes, médiatrice

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 1 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation .

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier

- madame Patricia Catanese, responsable de service responsabilité sociale des organisations et innovation
- monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- madame Laurence Ingargiola, responsable de service communication
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service budget contrôle de gestion
- madame Marie-Noëlle Poissenot, responsable de service relations sociales

§ 3 Marchés de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur David Merlaud, directeur des opérations, à madame Sophie Pain, responsable de service services aux demandeurs d'emploi et à monsieur Eric Gauthé, responsable de service adjoint services aux demandeurs d'emploi à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les actes et documents nécessaires à l'exécution des marchés de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi.

§ 4 Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer les bons de commande émis dans le cadre des marchés d'achat de formations conventionnées inférieur à 75 000 euros HT:

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi PrestaForm
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée

§ 5 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 4 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Patricia Andres, responsable d'équipe production de pôle emploi PrestaForm
- madame Nathalie Girardeau, référente métiers pôle emploi PrestaForm
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe production centralisée
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée

Article 2 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier

Article 3 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Olivier Laux, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion

Article 4 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, au nom du directeur de Pôle emploi Occitanie, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Olivier Laux, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines, à monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines et à monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service Emploi recrutement, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- les décisions de nomination et, à l'exception des décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi et, dans le cadre de l'exercice du pouvoir disciplinaire, des décisions de mise à pied et de licenciement, l'ensemble des actes de gestion (y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, sauf lorsque celle-ci résulte d'une transaction ou d'une rupture conventionnelle) des agents de la direction régionale autres que :

- les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7– Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Carole Vivent, directrice de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Béatrice Zeghadi, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté

Article 8– Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à l'exécution.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Carole Vivent, directrice de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Béatrice Zeghadi, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure, en assurer et faire procéder à l'exécution.

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production

§ 3 Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L.1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Carole Vivent, directrice de pôle emploi Liberté

- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiant respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 60 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 60 mois.

2) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

Bénéficiant de la délégation mentionnée au présent alinéa :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service ad interim prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

§ 2 – Remise de dette

1) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte,

pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

2) Délégation permanente de signature est aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 6000 euros :

- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service ad interim prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

3) Délégation permanente de signature aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros :

- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production

§ 3 – Admission en non valeur

1) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

2) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du

code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion , lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros :

- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux

Section 5 – Gestion technique

Article 10 – Aides

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- les courriers inhérents aux dispositifs relevant des aides au permis de conduire,

Bénéficiaire de la délégation :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Charles Pipitone directeur de pôle emploi PrestaForm
- madame Patricia Andres, responsable d'équipe production de pôle emploi PrestaForm
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe production centralisée

Section 6 – Décisions sur recours

Article 11 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux délégataires des articles ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 de la présente décision.

Article 12 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Olivier Laux, directeur de la stratégie et des relations extérieures à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail.

Section 7 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 13 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars

2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- madame Agnès Molines, responsable de service juridique
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- madame Carole Vivent, directrice de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service ad interim prévention et lutte contre les fraudes

Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines et à monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 16 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- madame Agnès Molines, responsable de service juridique

Article 17 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations

Section 8 – Divers

Article 18 – Production au passif des entreprises en procédure collective

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Carole Vivent, directrice de pôle emploi Liberté
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe contentieux de pôle emploi Ovalie
- monsieur François Berenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Béatrice Zeghadi, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté

- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté

Article 19 – Abrogation

La décision Oc n° 2019-10 DS DR du 4 février 2019 est abrogée.

Article 20 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 1^{er} mars 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n° 2019-15 DS Dépense du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Patrice Deal, directeur administratif finances et gestion
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service contrôle de gestion et budget
- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service emploi et recrutement
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service contrôle interne et responsable ad interim du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Gilles Lévy, directeur production
- monsieur Laurent Paul, adjoint au directeur des opérations, responsable de fonction Offre de service et coordination
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur de la production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Agnès Molines, responsable service juridique
- madame Christine Pescayre, responsable fonction formation

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations

Article 5 – Abrogation

La décision Oc n° 2019-06 DS Dépense du 17 janvier 2019 est abrogée

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 1^{er} mars 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n° 2019-17 DS DT du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- en matière de frais, les notes des personnels placés sous leur autorité.

Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale
- 2) initier et signer les conventions départementales ou locales de subvention
- 3) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative.

Article 3 – Marché de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de signer, lorsque leur montant est supérieur à 25 000 euros HT et inférieur à 144 000 euros HT, les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 4 – Délégués

Bénéficiaires des délégations visées aux articles 1, 2 et 3 à titre permanent :

- monsieur Philippe Blachère, directeur territorial Gard / Lozère
- monsieur Gilles Gaillard, directeur territorial délégué Gard / Lozère
- madame Cécile Arfeuillère, directrice territoriale déléguée Gard / Lozère
- monsieur Joseph Sanfilippo, directeur territorial Hérault
- monsieur Frédéric Puyo, directeur territorial délégué Hérault
- madame Valérie Issert, directrice territoriale Aude / Ariège
- madame Dominique Jeffredo, directrice territoriale déléguée Aude / Ariège
- monsieur Philippe Soursou, directeur territorial Pyrénées-Orientales
- madame Annick Sénat, directrice territoriale Haute-Garonne
- monsieur Michel Caujolle, directeur territorial délégué Toulouse intra-muros
- monsieur Olivier Jalbert, directeur territorial délégué Toulouse extra-muros
- madame Murielle Henry-Tchissambou, directrice territoriale Lot / Tarn et Garonne
- monsieur Thierry Couve, directeur territorial Tarn / Aveyron
- madame Marie-Christine Ringenbach, directrice territoriale déléguée Tarn / Aveyron
- monsieur Jacques Sentenac, directeur territorial délégué Tarn / Aveyron
- madame Catherine Guilbaudeau, directrice territoriale Gers / Hautes-Pyrénées
- monsieur Jean-Michel Duquesnoy, directeur territorial délégué Gers / Hautes-Pyrénées

Article 5 – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de paiement

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

Au titre des § 1 et 2, le délégué statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

Article 6 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et pour les manquements constatés à compter du 1^{er} janvier 2019, les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Article 7 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 8 - Abrogation

La décision Oc n° 2019-11 DS DT du 4 février 2019 est abrogée.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 1^{er} mars 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n° 2019-18 DS PTF du 1er mars 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des plates-formes de la direction de la production

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Occitanie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 4) les plaintes sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la plate-forme.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur de la production
- monsieur François Jacquemier, directeur ad interim de pôle emploi Ovalie
- madame Carole Vivent, directrice de pôle emploi Liberté
- monsieur Charles Pipitone, directeur de l'agence pôle emploi PrestaForm
- madame Virginie Lucas-Marchand, directrice de l'agence pôle emploi Contrôle de la Recherche d'Emploi
- monsieur Gilles Lévy, directeur production
- madame Marie-Béatrice Baylac, responsable services à distance
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée

§ 3 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Occitanie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine,

§ 4 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 3 du présent article :

- madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- madame Isabelle Julié, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- madame Danielle Verprat, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi.
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe de pôle emploi Ovalie
- monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- monsieur François Bérenguier, référent métiers de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Béatrice Zéghadi, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référent métiers de pôle emploi Liberté
- madame Patricia Andres, responsable d'équipe de pôle emploi Prestaform
- madame Nathalie Girardeau, responsable d'équipe de pôle emploi Prestaform
- madame Laurence Mercier, responsable d'équipe services à distance
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe production centralisée
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Gaëlle Larroque, responsable d'équipe services à distance aux entreprises
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe recouvrement-contentieux

§ 5 - En matière de prestations en trop versées, délais de remboursement, remise et admission en non-valeur, délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des personnels exerçant au sein de l'équipe service aux demandeurs d'emploi du service à distance pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

Article 2 – Bons

§ 1- Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi PrestaForm
- monsieur Thierry Brousses, responsable service prestations et service recouvrement
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur de la production
- madame Patricia Andres, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Nathalie Girardeau, responsable d'équipe de pôle emploi Prestaform
- monsieur Gilles Lévy, directeur production
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe production centralisée
- madame Sandra Ribeiro, référente métiers direction production
- madame Christelle Torralba, référente métiers direction production

§ 4 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 3 du présent article, bénéficient, à titre temporaire, de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- madame Isabelle Barret, gestionnaire au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Véronique Desailly, gestionnaire au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Corinne Poretta, gestionnaire au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Françoise Bourniquel, employée au sein du service prestations
- madame Michelle Martin, employée au sein du service prestations
- madame Patricia Puertas, employée au sein du service prestations
- madame Sylvie Rozes, employée au sein du service prestations
- madame Sophie Barrovecchio, coordinatrice au sein du service prestations
- madame Sarah Barroso, employée au sein du service prestations
- madame Eline Belmonte, employée au sein du service prestations
- madame Eliane Magrum, employée au sein du service prestations
- madame Martine Mazzuchini, employée au sein du service prestations
- madame Florence Megnin, employée au sein du service prestations
- madame Josette Soubrier, employée au sein du service prestations
- madame Nadia Romani, employée au sein du service prestations
- monsieur Alain Mailhe, employé au sein du service prestations
- monsieur Benjamin Bousquet, employé au sein du service prestations
- madame Sophie Long, employée au sein du service prestations

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Virginie Lucas-Marchand, directrice de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- madame Isabelle Julié, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi.
- madame Danielle Verprat, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi.

Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 3 de la présente décision

§ 2 - Bénéficie de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur de la production

§ 3 - En cas d'empêchement de cette personne, bénéficient respectivement, à titre temporaire, de la même délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint, en charge des opérations
- monsieur Gilles Lévy, directeur production

Article 5 – Territorialité

La plate-forme ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 6 – Abrogation

La décision Oc n° 2019-04 DS PTF du 17 janvier 2019 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 1^{er} mars 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n° 2019-19 DP IRP du 1er mars 2019

Délégation de pouvoir du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au directeur de la stratégie et des relations extérieures à l'effet de présider le C.H.S.C.T. pour le territoire des départements de l'Hérault, du Gard, de la Lozère, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment les articles, L 2311-1 et suivants, L. 4611-1 et suivants, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Article 1 – Délégation de pouvoir

§ 1 Délégation de pouvoir est donnée au directeur de la stratégie et des relations extérieures au sein de la direction régionale de Pôle emploi Occitanie, à l'effet d'assurer les responsabilités incombant au chef d'établissement en matière d'institutions représentatives du personnel de la direction régionale autres que le comité d'établissement, dans les conditions prévues par le code du travail et notamment

- d'organiser les réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T)
- d'établir l'ordre du jour et de convoquer les personnes participant à ces réunions dans les conditions prévues par les textes applicables,
- de recueillir les avis et consultations prévus par la loi,
- de présider et d'animer les réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- d'assurer l'information obligatoire auprès de l'inspecteur du travail dans le cadre du fonctionnement de cette instance.

§ 2 La délégation de pouvoir visée au § 1 du présent article ne fait pas obstacle à ce que, à titre exceptionnel, le directeur régional puisse, s'il l'estime opportun eu égard aux circonstances et après en avoir préalablement informé son délégataire par écrit, présider lui-même une réunion déterminée du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement du bénéficiaire de la présente délégation de pouvoir, celui-ci est autorisé à donner une procuration écrite, préalable et spéciale à un agent de la direction régionale cadre dirigeant ou cadre supérieur au sens des articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi ou, concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, à un agent de niveaux VA ou VB, ou relevant du personnel fonctionnel de direction placé sous l'autorité hiérarchique directe d'un cadre dirigeant, à l'effet de présider une réunion déterminée du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, plus généralement, d'assurer les relations avec cette instance représentative du personnel pendant la période d'absence ou d'empêchement considérée.

Article 2 – Abrogation

La décision Oc n° 2018-43 DP IRP du 3 septembre 2018 est abrogée.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 1^{er} mars 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie